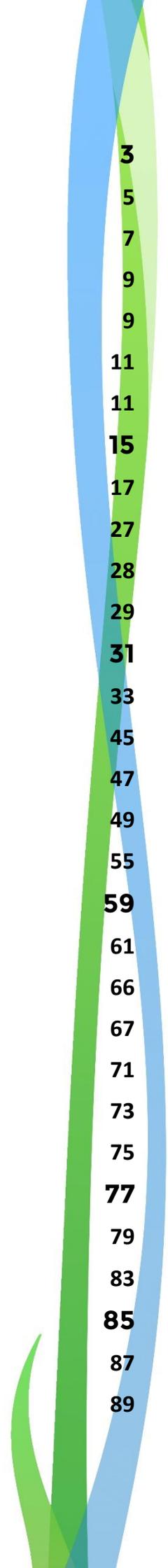


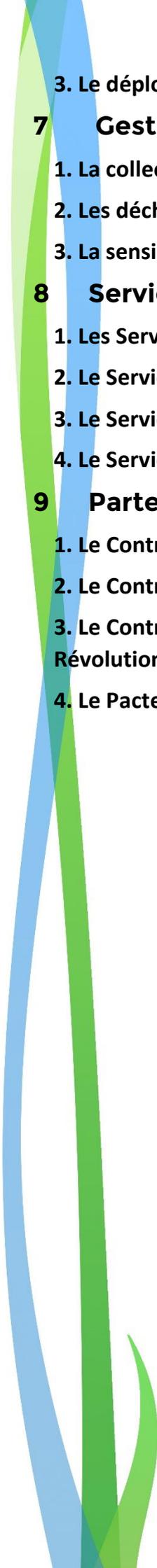
Rapport d'activité 2019

Communauté de Communes Sud Avesnois

Table des matières

1	Territoire et Gouvernance	3
1.	Le Territoire	5
2.	Les compétences de l'EPCI	7
3.	Le bureau communautaire	9
4.	Le conseil communautaire	9
5.	Les commissions thématiques	11
6.	L'organigramme	11
2	Services Généraux	15
1.	Finances Communautaires	17
2.	Le Règlement Général de la Protection des Données	27
3.	Les ressources humaines	28
4.	Les moyens de communication	29
3	Développement Territorial	31
1.	Développement économique	33
2.	Objectif Blue Stone	45
3.	Le développement numérique	47
4.	Le développement touristique	49
5.	Le développement rural	55
4	Cohésion Sociale	59
1.	Les ateliers chantiers d'insertion	61
2.	La mobilité	66
3.	Les maisons de santé pluridisciplinaires	67
4.	Le contrat local de santé	71
5.	Le programme d'intérêt général Habiter Mieux	73
6.	L'aire d'accueil des gens du voyage	75
5	Développement Culturel	77
1.	Le réseau de lecture publique médi@'pass	79
2.	L'Ecomusée de l'Avesnois	83
6	Aménagement du territoire	85
1.	Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	87
2.	GEMAPI	89





3. Le déploiement de la fibre	90
7 Gestion des déchets	91
1. La collecte des déchets	93
2. Les déchèteries	96
3. La sensibilisation à l'environnement	98
8 Services Internes	99
1. Les Services Techniques	101
2. Le Service Commun	102
3. Le Service Festivités	103
4. Le Service Sérigraphie	104
9 Partenariats	105
1. Le Contrat de Ruralité	107
2. Le Contrat de Transition Ecologique et Solidaire	107
3. Le Contrat d'Objectifs Territorial pour l'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle	108
4. Le Pacte pour la Réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache	109



1

Territoire et Gouvernance



1. Le Territoire

Située dans la Région Haut-de-France, au Sud du département du Nord et nichée au cœur d'espaces naturels, la Communauté de Communes Sud-Avesnois dispose d'un environnement exceptionnel et d'un cadre de vie agréable. Elle fait partie du Parc Naturel Régional de l'Avesnois constitue un des pôles de développement de la Sambre-Avesnois et appartient à la Thiérache transfrontalière qui s'impose en espace de solidarité traditionnel.

La Communauté de Communes Sud-Avesnois (CCSA) a été créée le 31 décembre 2013 suite aux arrêtés préfectoraux du 30 Mai et du 23 Décembre 2013. Issue de la fusion des deux Communautés de Communes *Action Fourmies et Environs* et *Guide du Pays de Trélon*, elle regroupe les 12 communes de l'ex-canton de Trélon. Elle se compose d'un pôle urbain central, Fourmies, chef-lieu de Canton depuis 2014 et d'un réseau de petites villes (Trélon, Anor, Wignehies, Glageon, Ohain) et de villages ruraux (Féron, Willies, Eppe-Sauvage, Moustier-en-Fagne, Wallers-en-Fagne et Baives). 10 communes sur 12 sont qualifiées par l'INSEE de rurales ou moyennement rurales.

Le territoire de la Communauté de Communes Sud-Avesnois est aujourd'hui un pôle rural de liaison entre le Pays de Sambre – Avesnois et la Thiérache transfrontalière, qui entend se redonner un avenir industriel et s'imposer en pôle de développement structurant de cet espace interrégional et transfrontalier.

Il s'agit aujourd'hui, avec le nouveau contexte induit par la réforme territoriale dans le cadre des enjeux européens de la compétitivité (croissance inclusive avec la stratégie UE 2020) et du développement durable, de s'imposer à nouveau comme un territoire solidaire, et un pôle de développement qui compte dans le développement du département du Nord, de la Région Hauts de France, du Pôle Métropolitain Hainaut-Cambrésis et de l'espace interrégional et transfrontalier de la Thiérache.

Communes

Population Totale

Fourmies

12 601

Anor

3 414

Wignehies

3 048

Trélon

3 039

Glageon

1 838

Ohain

1 248

Féron

585

Wallers-en-Fagne

297

Éppe-Sauvage

274

Baives

162

Willies

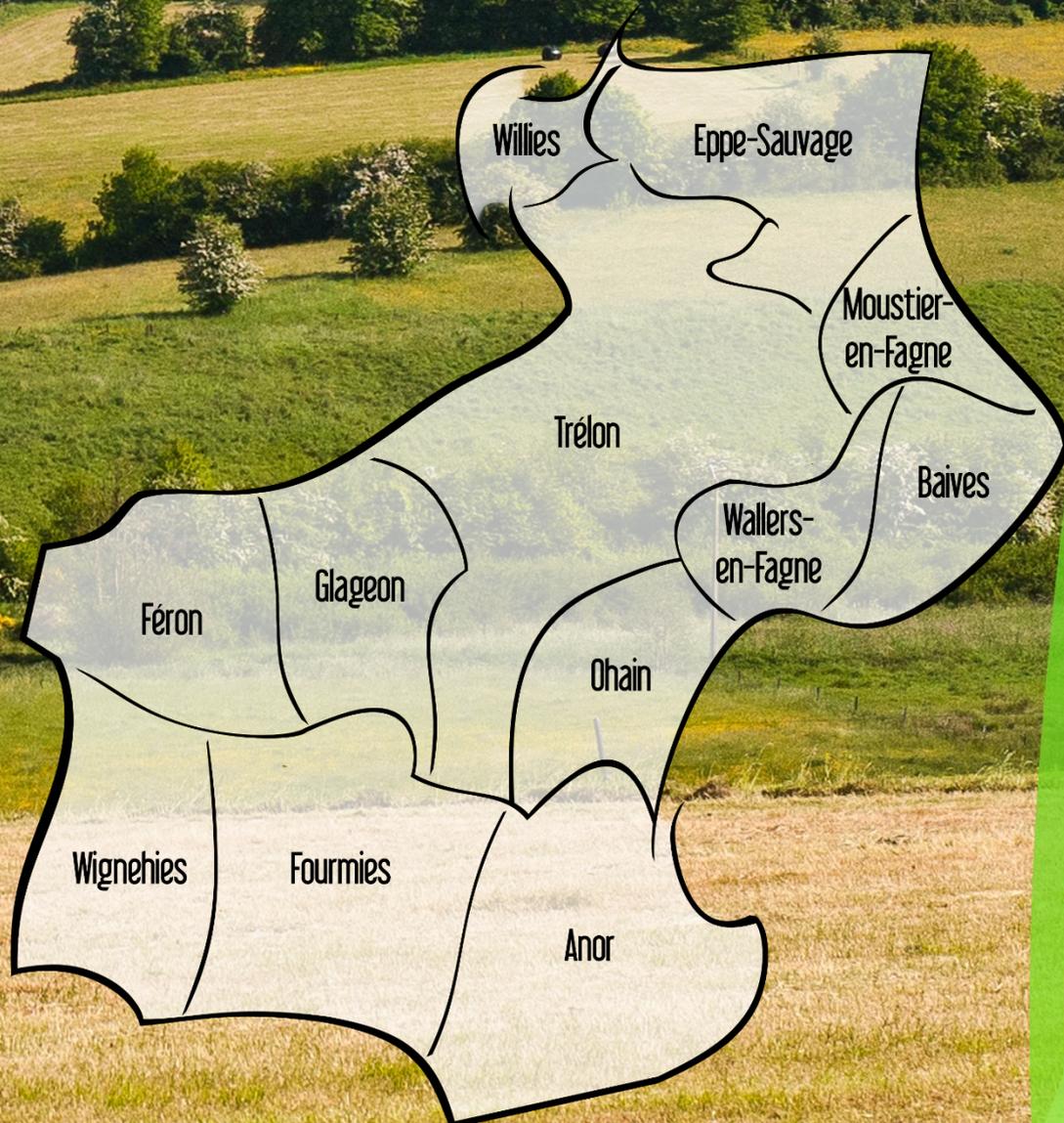
160

Moustier-en-Fagne

62

Total

26 728 (11 200 foyers)



2. Les compétences de l'EPCI

LES COMPETENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace communautaire : Elaboration et mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale (SCoT), et de tout autre schéma directeur de même nature et/ou schéma(s) de secteur(s) ; Création et réalisation de zones d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire ; Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme et tenant lieu et carte communale.

Développement économique : Création, aménagement, gestion, entretien de zone d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme, dont la création d'un office de tourisme.

Aménagement, Entretien et Gestion des aires des gens du voyage

Collecte et Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dite GEMAPI

LES COMPETENCES FACULTATIVES

Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) : versement du contingent en lieu et place des communes.

Accès au droit des citoyens : participation au fonctionnement et à l'entretien de la Maison de la justice et du droit.

Actions de propreté : Actions de propreté concourant à la protection de l'environnement par des moyens techniques motorisés et roulants.

Insertion : Insertion sociale du public éligible aux dispositifs nationaux par des actions menées en matière de rénovation, d'entretien du patrimoine et des espaces verts.

Transport : Transport des élèves des écoles à la piscine de Fourmies.

Santé : Mise en place d'une politique de santé publique équilibrée et adaptée aux besoins de la population locale : mise en réseau des professionnels de santé ; création, animation, fonctionnement et gestion d'un pôle de santé pluridisciplinaire en réseau.

Coordination du Réseau de lecture publique : Réseau de lecture publique ; Festival du conte cantonal.

Communication : Réalisation du calendrier cantonal des manifestations.

Numérique : Création du portail numérique de Fourmies – Trélon ; Compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques, telle que prévue à l'article L1425-1 du code général des collectivités territoriales.

LES COMPETENCES OPTIONNELLES

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans la réalisation des schémas départementaux ou nationaux de soutien à la demande d'actions de maîtrise de la demande d'énergie : Actions de maîtrise de la demande d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre.

Politique du logement et du cadre de vie : Actions d'intérêt communautaire en faveur de l'amélioration de logements.

Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire : Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire

Politique de logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées

LES COMPETENCES DECLAREES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Obligatoires :

- au titre de l'aménagement de l'espace : les zones d'activités et sites suivants identifiés aux plans annexés : les ZA Saint Laurent à Anor, la Marlière à Fourmies, Sud à Fourmies, Trieux à Fourmies, les Verreries à Fourmies, le Boulodrome à Fourmies, Nord à Wignehies, zone commerciale à Glageon, zone Trélon/Ohain, les sites de la ZA de la gare à Anor, Texam à Fourmies, Dag Lavane à Wignehies.

- au titre du développement économique : études et actions visant à la promotion économique du territoire, au maintien des entreprises sur le territoire (seules les opérations collectives "FISAC" relèvent d'une compétence communale), au développement des initiatives locales, à l'accueil, l'implantation et le développement des entreprises. Dans le domaine du tourisme, actions menées à l'échelle de la communauté, manifestations, définition d'une stratégie de promotion touristique du territoire, élaboration d'un schéma de développement touristique, office de tourisme communautaire (EPIC), création, entretien et gestion des gîtes communautaires.

Optionnelles :

- au titre de la politique du logement et du cadre de vie : Programme local de l'habitat, mise en œuvre du programme d'intérêt général logement "PIG Habiter mieux".
- au titre du développement et de l'aménagement sportif : la piscine intercommunale.

3. Le bureau communautaire

Lors de la séance du 29 Avril 2014, les conseillers communautaires ont désigné Monsieur le Président Jean-Luc PERAT, ainsi que neuf vice-présidents avec les délégations suivantes :



M. Jean Luc PERAT

Président



M. Mickaël HIRAUX

Développement économique - Emplois
- Troisième Révolution Industrielle



M. François Louvegnies

Stratégie touristique - Filière bois -
Formation et insertion



M. Benoit WASCAT

Fiscalité et perspectives financières



M. Bernard CHAUDERLOT

Ressources Humaines - Elaboration et
suivi du budget



Mme. Dominique CESAR

Communication - Presse - Attractivité
du territoire



M. Jack POTTIER

Projets structurants - Immobilier
d'entreprises - Aire d'accueil des gens
du voyage



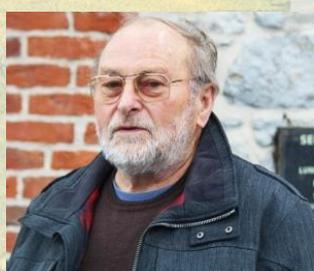
M. Alain RATTEZ

Environnement - Développement
durable et déchets ménagers



M. Jean-François BAUDRY

Politique du logement - Programme
Local de l'Habitat - PIG/Urbanisme



M. Bernard NAVARRE

Milieu rural - Services et suivi de
la filière pierre bleue



4. Le conseil communautaire

En vertu de la Loi 2013-403 du 17 Mai 2013 (art.37), les Communautés de communes sont administrées par un organe délibérant composé de délégués des communes membres, élus dans le cadre des élections municipales des 23 et 30 Mars 2014. Par arrêté préfectoral du 22 Octobre 2013, le nombre de délégués communautaires a été fixé à 45 selon la répartition suivante :

Communes	Nombre de délégués	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Anor	5	PERAT Jean-Luc BOUTTEFEUX Joëlle ALLAIRE Gérard LAVENDOMNE Lydie WALLERAND Benjamin	
Baives	1	GARY Claude	LAURENT Emile
Eppe-Sauvage	1	DESMARCHELIER Viviane	DEMARET Philippe
Féron	1	BAUDRY Jean-François	ROGER Jean
Fourmies	19	HIRAUX Mickaël ALLARD Pascale WASCAT Benoît DUFOSSET Valérie SIMPERE Maxence DAQUET Claudine LEGRAND André ROUX Martine POTTIER Jack RIDEDELLOUE Corinne YDE Louis MARQUET Christian TROCLET Amandine DUPARCQ Agnès CORNIL Marie-Hélène BERTAUX Franck POUPELLE Patricia HURBLAIN David	
Glageon	3	CHAUDERLOT Bernard MOREAU Brigitte LOUBERT Alain	PEROT Aurélie
Moustier-en-Ohain	1	HANCART Jean-Michel	HOUARD Frédéric
	2	RATTEZ Alain BUREL Lydie	VIEVILLE Philippe
Trélon	5	LOUVEGNIES François BONDU Geneviève REGHEM Thierry COLLIER Liliane BOMBART Michel	
Wallers-en-Fagne	1	NAVARRE Bernard	GAILLIEZ Sylviane
Wignehies	5	CESAR Dominique TROCLET Jean-Marc MAHUT Pascale DUBOIS Christian BATTEUX Christine	
Willies	1	LALLEMANT Bruno	PEPIN Fabienne

Durant l'année 2019, le conseil communautaire s'est réuni 6 fois.

5. Les commissions thématiques

Les élus de la CCSA se réunissent en commission en fonction des différentes délégations établies et projets entrepris.

COMMISSION « Développement Economique - Emploi - formation - insertion - filières bois et pierre -immobilier d'entreprise » :

Le président de la Communauté de Communes : Jean-Luc PERAT

Vice-Président : Mickaël HIRAUX, Jack POTTIER, Bernard NAVARRE, François LOUVEGNIES

Fourmies : Christian MARQUET, Martine ROUX, Amandine TROCLET, Corinne RIDE, Patricia POUPELLE, Jean-Paul LAJEUNESSE

Trélon : Thierry REGHEM

Wignehies : Christian DUBOIS, Christine BATTEUX

Anor : Gérard ALLAIRE

Glageon : Brigitte MOREAU

La commission s'est réunie 1 fois en 2019.

COMMISSION « Stratégie touristique » :

Le Président de la Communauté de Communes : Jean-Luc PERAT

Vice-Présidents : François LOUVEGNIES

Fourmies : Christian MARQUET, Maxence SIMPERE, Valérie DUFOSET, Martine ROUX, Jean-Paul LAJEUNESSE, Marie-Hélène CORNIL

Wignehies : Dominique CESAR, Christine BATTEUX

Féron : Jean-François BAUDRY

Waller-s-en-Fagne : Bernard NAVARRE

Glageon : Alain LOUBERT

Anor : Joëlle BOUTTEFEUX.

La commission ne s'est pas réunie en 2019.

COMMISSION « Finances-Fiscalité-Projets structurants-Ressources Humaines » :

Le président de la Communauté de Communes : Jean-Luc PERAT

Vice-Présidents : Mickaël HIRAUX, François LOUVEGNIES, Benoît WASCAT, Bernard CHAUDERLOT, Dominique CESAR, Jack POTTIER, Alain RATTEZ, Jean-François BAUDRY, Bernard NAVARRE

Fourmies : Maxence SIMPERE, Corinne RIDE, Louis YDE, David HURBLAIN, Jean-Paul LAJEUNESSE

Trélon : Michel BOMBART

Wignehies : Pascale MAHUT

Glageon : Alain LOUBERT

Anor : Lydie LAVENDOMME.

La commission s'est réunie 1 fois en 2019.

COMMISSION « Environnement-Développement durable-déchets ménagers » :

Le président de la Communauté de Communes : Jean-Luc PERAT

Vice-Président : Alain RATTEZ

Fourmies : Martine ROUX, Corinne RIDE, Louis YDE, Jean-Paul LAJEUNESSE, Patricia POUPELLE

Trélon : Liliane COLLIER

Wignehies : Pascale MAHUT

Glageon : Bernard CHAUDERLOT

Anor : Joëlle BOUTEFFEUX, Lydie LAVENDOMME

Féron : Jean-François BAUDRY

Ohain : Lydie BUREL

Baives : Claude GARY

La commission s'est réunie 3 fois en 2019.

COMMISSION « Presse-communication-Attractivité du territoire » :

Le Président de la Communauté de Communes : Jean-Luc PERAT

Vice-Président : Dominique CESAR

Fourmies : Valérie DUFOSET, Christian MARQUET, Agnès DUPARCO, Franck BERTEAUX, Jean-Paul LAJEUNESSE

Trélon : Michel BOMBART

Wignehies : Pascale MAHUT

Glageon : Alain LOUBERT

Anor : Lydie LAVENDOMME

La commission ne s'est pas réunie en 2019.

COMMISSION « Ruralité » :

Le Président de la Communauté de Communes : Jean-Luc PERAT

Vice-Président : Bernard NAVARRE

Fourmies : Valérie DUFOSET, Christian MARQUET

Trélon : Liliane COLLIER

Féron : Jean-François BAUDRY, Jean ROGER

Moustier-en-Fagne : Jean-Michel HANCART

Eppe-Sauvage : Viviane DESMARCHELIER ;

Willies : Bruno LALLEMANT

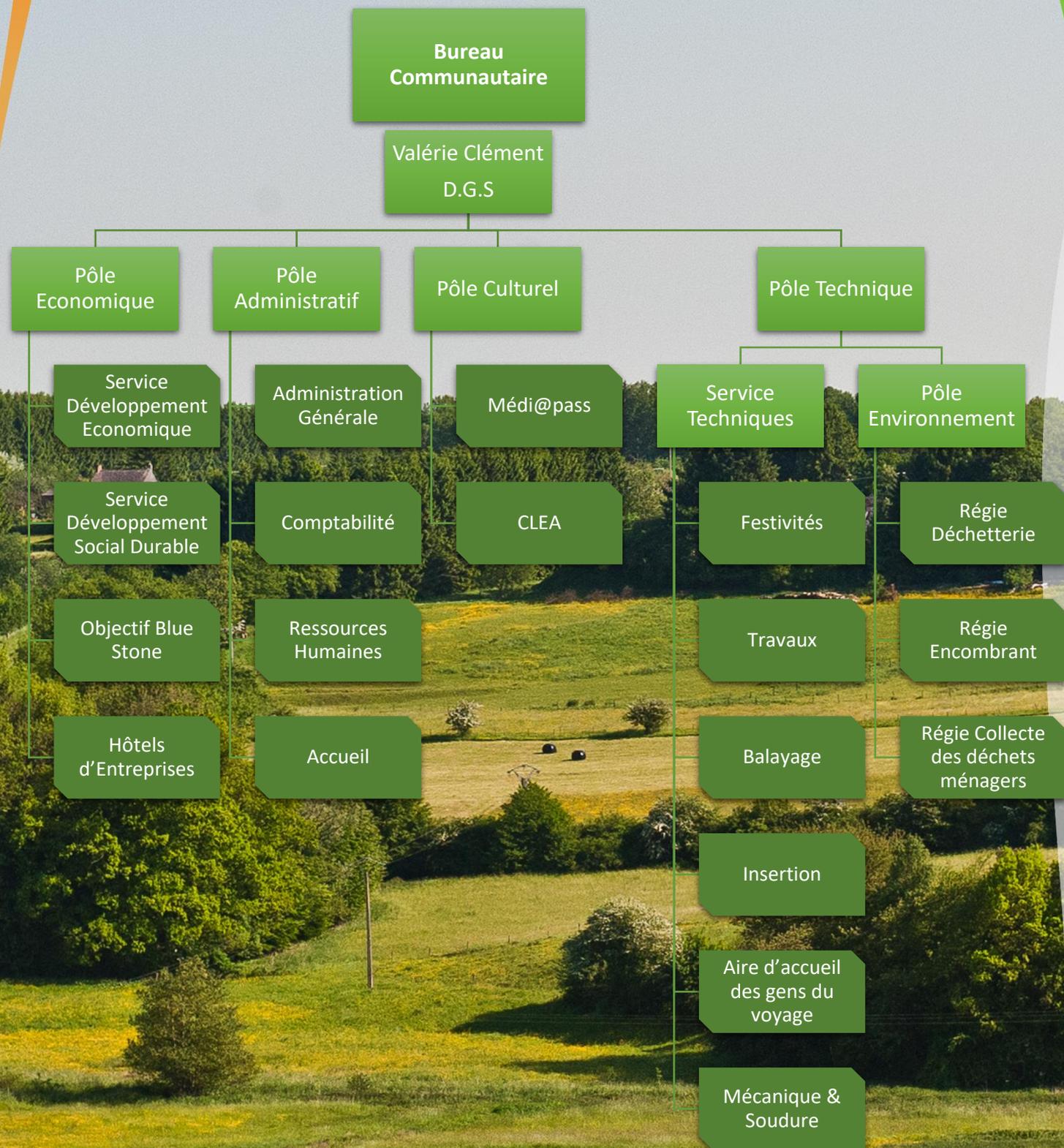
Baives : Claude GARY

Anor : Benjamin WALLERAND

Wignehies : Dominique CESAR

La commission s'est réunie 3 fois en 2019.

6. L'organigramme







2

Services Généraux



1. Finances Communautaires

En raison de la crise sanitaire, les comptes administratifs 2019 du budget principal et du budget annexe ne sont pas encore adoptés à ce jour.

1. Le Budget principal

Section de fonctionnement :

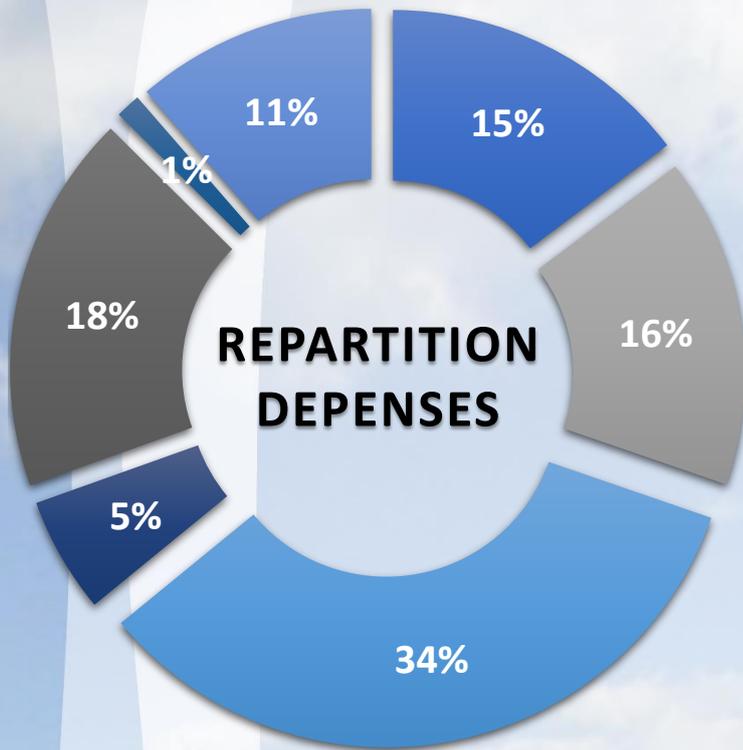
Les dépenses s'élèvent à 9.746.935,05 € réalisées à 86.49 %. Les recettes s'élèvent à 11.867.005,36 € et sont réalisées à 105 %

Répartition des dépenses

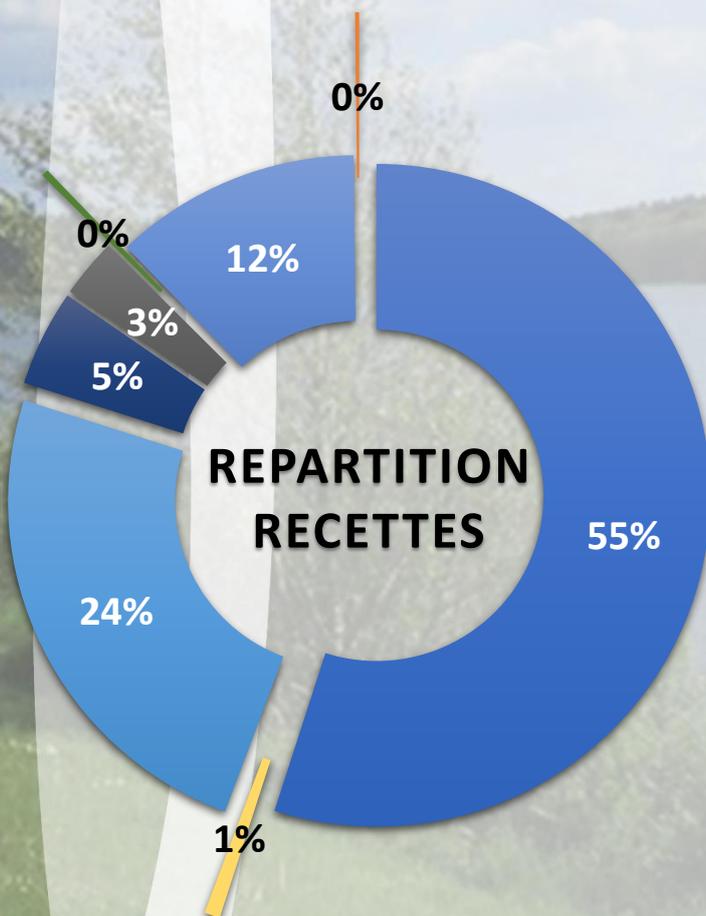
<i>Chapitres</i>	<i>Montants</i>	<i>Pourcentages</i>
011 : charges à caractère général	1 431 027,67 €	14,68%
012 : charges de personnel et frais assimilés	1 523 531,32 €	15,63%
014 : atténuations de produits	3 286 146,63 €	33,71%
042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	534 345,85 €	5,48%
65 : autres charges de gestion courante	1 752 895,86 €	17,98%
66 : charges financières	114 507,40 €	1,17%
67 : charges exceptionnelles	1 104 480,32 €	11,33%
Total :	9 746 935,05 €	100,00%

Répartition des recettes

<i>Chapitres</i>	<i>Montants</i>	<i>Pourcentages</i>
73 : impôts et taxes	6 519 991,31 €	54,94%
013 atténuations de charges	90 495,63 €	0,76%
74 : dotations, subventions et participations	2 875 350,14 €	24,23%
75 : autres produits de gestion courante	557 587,27 €	4,70%
77 : produits exceptionnels	340 953,96 €	2,87%
70 : produits des services, du domaine et ventes diverses	40 739,63 €	0,34%
002 : report de l'exercice	1 418 986,84 €	11,96%
042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	22 900,58 €	0,19%
Total :	11 867 005,36 €	100,00%



- 011 : charges à caractère général
- 012 : charges de personnel et frais assimilés
- 014 : atténuations de produits
- 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections
- 65 : autres charges de gestion courante
- 66 : charges financières
- 67 : charges exceptionnelles



- 73: impôts et taxes
- 013 atténuations de charges
- 74 : dotations, subventions et participations
- 75 : autres produits de gestion courante
- 77 : produits exceptionnels
- 70 : produits des services, du domaine et ventes diverses
- 002: report de l'exercice
- 042 :opérations d'ordre de transfert entre sections

Reversement de la fiscalité aux communes 2019 :

<u>Communes</u>	<u>Attributions compensatrices versées</u>
<u>Anor</u>	226 505,12 €
<u>Eppe-sauvage</u>	2 199,58 €
<u>Fourmies</u>	2 233 736,76 €
<u>Glageon</u>	66 117,96 €
<u>Moustier-en-Fagne</u>	86,34 €
<u>Ohain</u>	104 568,90 €
<u>Trélon</u>	135 066,75 €
<u>Wallers-en-Fagne</u>	47 499,23 €
<u>Wignehies</u>	430 514,61 €
<u>Total</u>	<u>3 246 295,25 €</u>

<u>Communes</u>	<u>Attributions compensatrices négatives</u>
<u>Baives</u>	- 1 295,42 €
<u>Féron</u>	- 41 732,64 €
<u>Willies</u>	- 1 362,07 €
<u>TOTAL</u>	<u>44 390,13 €</u>

Structure de la fiscalité 2019 :

<u>Contributions Directes</u>	<u>Montants</u>
Taxes foncières et d'habitation	3 941 844 €
Rôles supplémentaires	29 561 €
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	708 097 €
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	404 463 €
Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	94 210 €
Droits de stationnement	8 001 €
FNGIR	758 384 €
Fonds de péréquation des ressources communales	432 879 €
Taxes de séjour	106 166 €
<u>Total</u>	<u>6 483 602 €</u>

Taxe de séjour :

Au premier janvier 2019, la CCSA a mis en œuvre une plateforme de déclaration et de reversement de la taxe de séjour (solution nouveaux territoires). Cette plateforme a permis un recouvrement trois fois supérieur à l'année 2018. Les hébergeurs ont, à une exception près, joué le jeu en s'inscrivant et en déclarant sur cette plateforme.

Cet outil était devenu indispensable face aux problématiques de collecte et de reversements rencontrés, en mettant à la disposition des hébergeurs un véritable outil facilitateur pour leurs démarches.

Taux de fiscalité votés pour l'année 2019 :

- 🍷 Taxe d'habitation : 12,11%
- 🍷 Taxe foncier bâti : 3,13%
- 🍷 Taxe foncier non bâti : 4,14%

Partenariats financiers de la CCSA en 2019 :

Sur l'année 2019, la CCSA a soutenu financièrement les associations et les projets structurants pour le territoire à hauteur de :

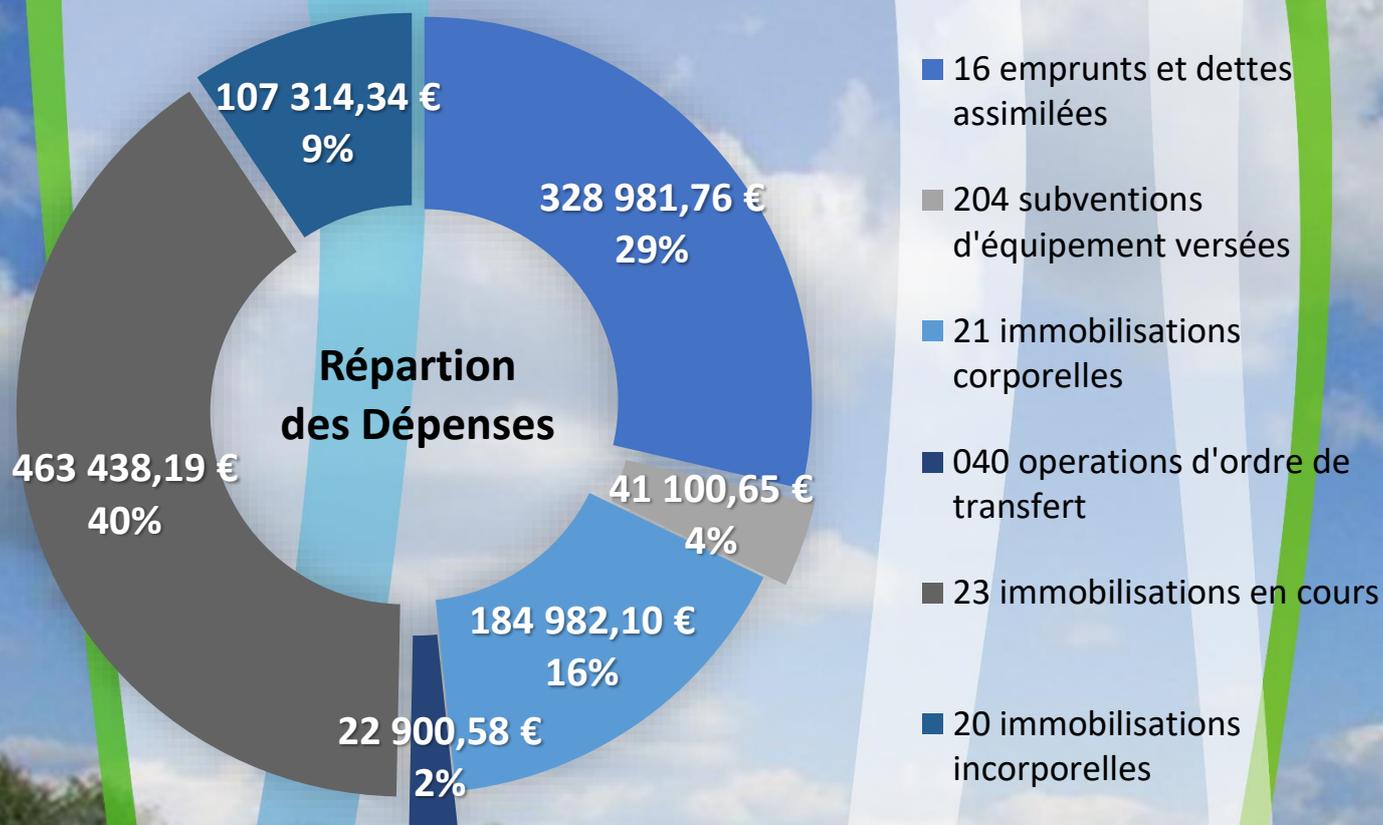
- 🍷 **249 798 €** pour les associations
- 🍷 **30 000 €** pour l'Ecomusée de l'Avesnois devenu EPCC (contribution obligatoire)
- 🍷 **6 265 €** pour les communes du groupement (un atelier de location et de réparation de vélos porté par la ville de Fourmies, ainsi que pour les marchés nocturnes d'Eppe Sauvage)
- 🍷 **30 000 €** d'aides financières au CCAS de Fourmies suite à l'externalisation des ACI de la CCSA
- 🍷 **150 000 €** de subvention à l'Office de Tourisme Intercommunal (EPIC)

Transport à la demande

La Communauté de Communes Sud-Avesnois, après une période expérimentale de transport à la demande sur notre territoire, a pris en charge l'intégralité du service qui a été élargi à l'ensemble de la population en septembre 2019. Le coût pour la CCSA en 2019 a été de **124 550.16 €**.

SECTION INVESTISSEMENT :

Les dépenses réalisées représentent 65.53 % des crédits ouverts soit 1 148 717,62 € sur 3 332 100,00 € de prévisions budgétaires.

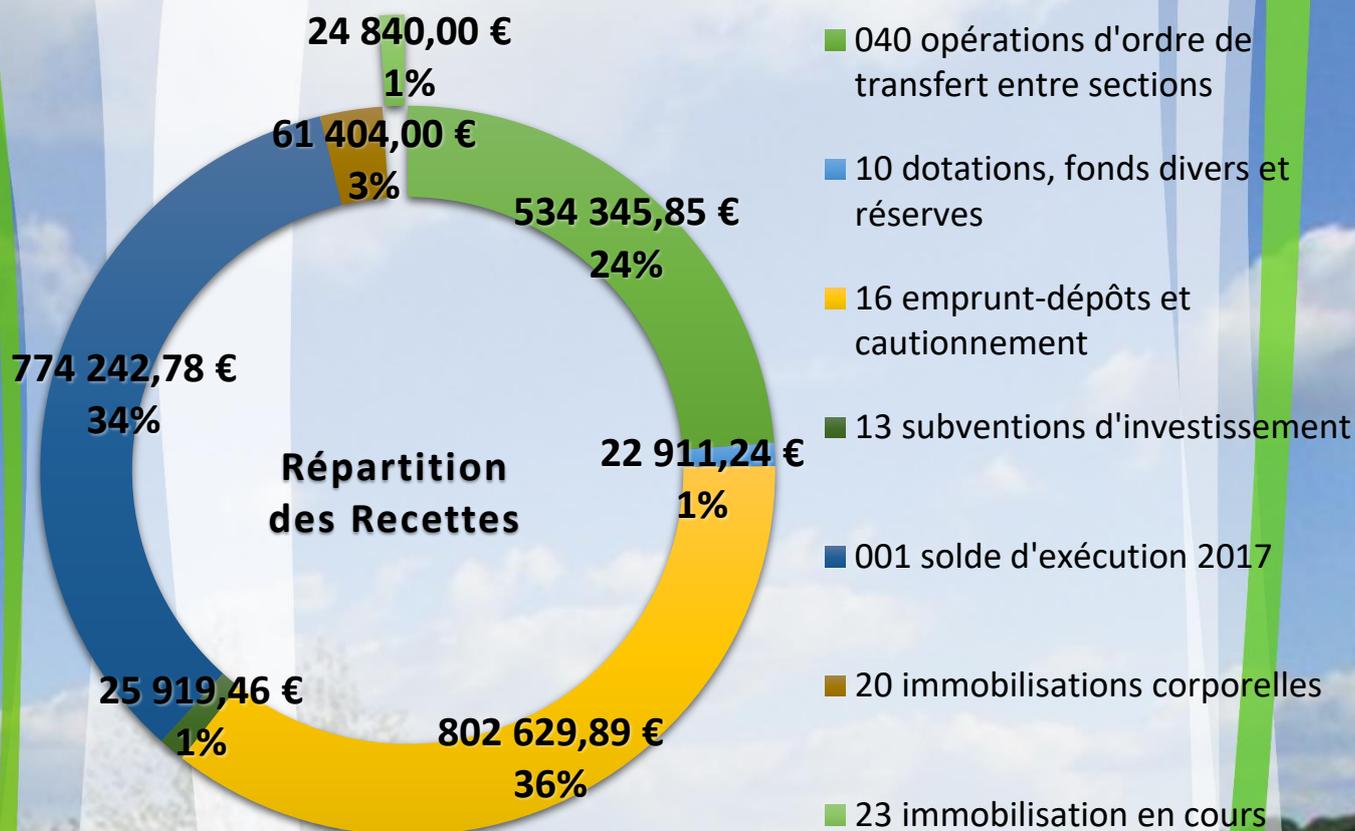


La sous-consommation des crédits s'explique principalement par la non-réalisation de travaux (toiture café Ohain), le report sur 2020 du solde des dossiers ZAE de l'Espérance et Artéopole (face au PIDE), une économie sur l'offre de travaux pour la toiture des gîtes, le non-paiement sur 2019 de certaines dépenses (Plateforme de service dématérialisée-PLUI- étude chaudière bois ST...), des travaux en suspens (Planex) et des aides directes aux entreprises en deçà des prévisions.

Une partie des crédits non utilisés, est inscrite dans les RAR 2019 à hauteur de 654 000 €.

RECETTES :

Elles représentent 67.41 % des prévisions soit un montant de 2 246 293,22 € sur 3 332 100 €.



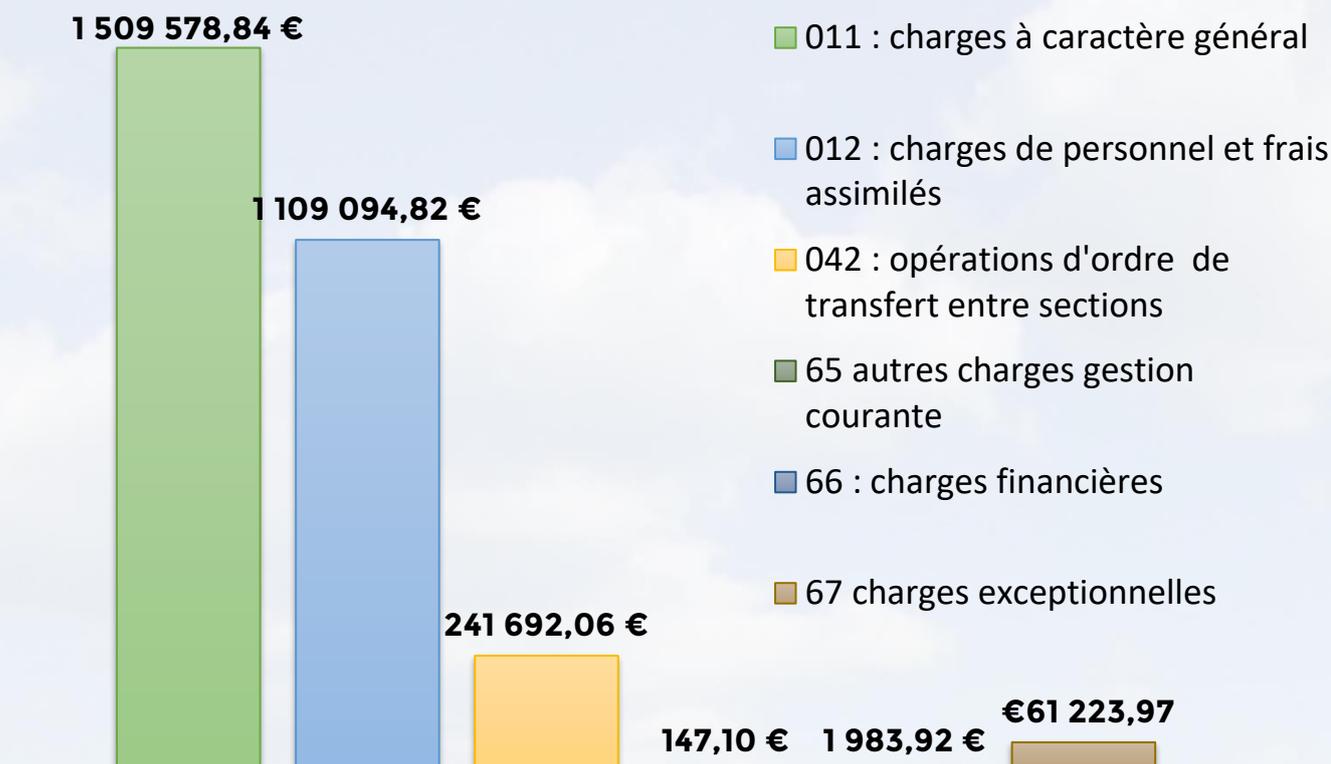
Les recettes d'investissement sont principalement :

- 1^{er} acompte de subvention DSIL pour les travaux de l'hôtel d'entreprises Pierre et Bertrand
- Le versement de la subvention LEADER pour la navette Medi@pass
- Le solde de la subvention TEPCV pour la zone d'activité de Wignehies (études)
- Le FCTVA (hors zones activités dont la récupération de TVA a été fiscalisée)
- Un emprunt de 800.000 € pour la ZAE de Fourmies, la zone ARTEOPOLE, les travaux de toiture des gîtes.
- Les dotations aux amortissements
- L'excédent d'investissement reporté
- Les recettes issues au 20 et 23 des régularisations fiscales des dépenses des zones d'activités.

Les RAR 2019 pour les recettes d'investissement sont de 306.100 €. Elles concernent le FNADT pour la ZAE et la chaudronnerie, la DSIL pour l'hôtel d'entreprises Pierre et Bertrand et le solde de la DETR pour la zone ARTEOPOLE.

2. Le Budget environnement

Section Fonctionnement :



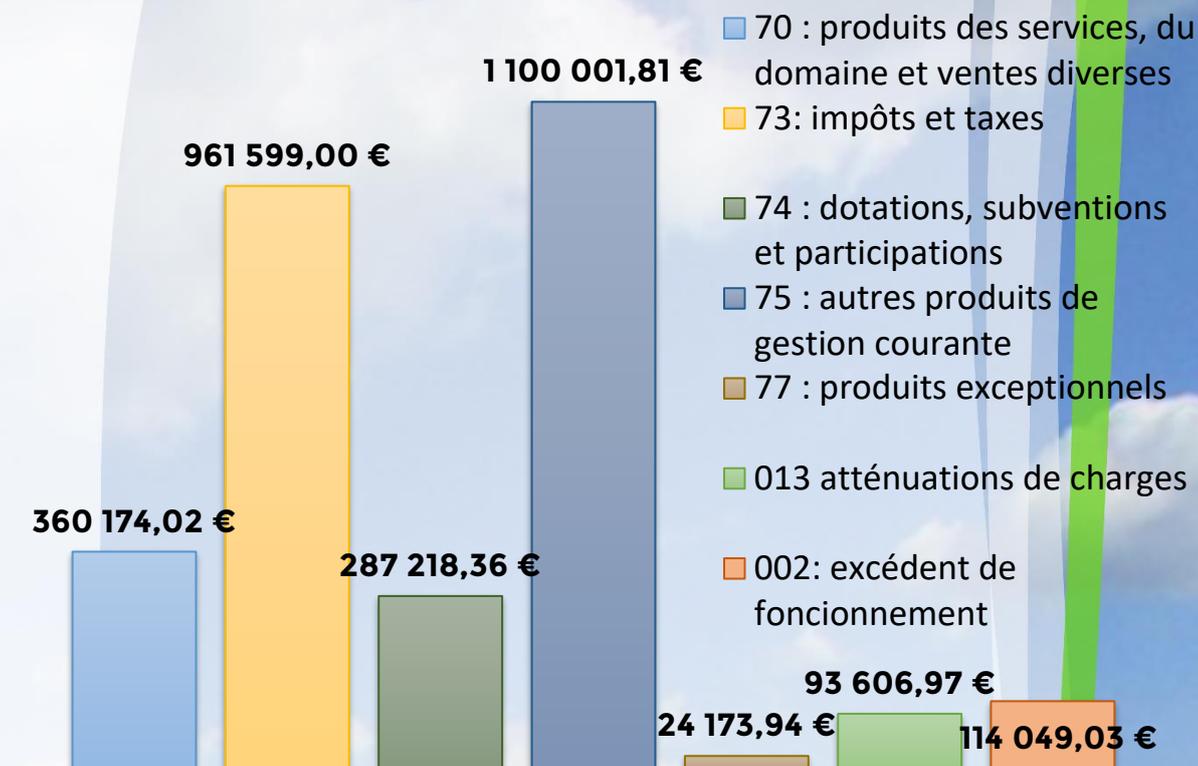
REPARTITIONS DEPENSES FONCTIONNEMENT

Le total des dépenses s'élève à 2.923.720,71 € pour une prévision de 2.992.000 €. Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 97.72 % des prévisions.

La principale économie porte sur les contrats de prestations de services (traitement des déchets collectés ou issus des déchetteries) : les refus de tri et le tonnage sont en baisse qui ont permis une substantielle économie. En revanche le coût de traitement des produits issus des déchetteries est en hausse (nouveau marché).

Les charges de personnel sont réalisées à 99.92 %. Une décision modificative de 32.000 € a été prise en fin d'année pour pallier des prévisions insuffisantes du fait d'un nombre important de remplacements des arrêts maladie de longue durée.

Les charges financières sont réalisées à 82.66 %. A noter que l'emprunt ex ACTION pour le financement de la collecte contracté en 2004 à hauteur de 1.000.000 € est arrivé à terme au 1^{er} mars 2019.



REPARTITIONS RECETTES FONCTIONNEMENT

Les recettes s'élèvent à 2 940.823,13 € et sont réalisées à 98,29 %.

La CCSA a encaissé des recettes supplémentaires au compte « remboursement sur charges SS » du fait de remboursements d'indemnités journalières relatives à 2018. En revanche, il y a une forte baisse des recettes au chapitre des produits des services (-75.975 €) qui concerne principalement les reprises par les filières des produits issus des déchetteries.

Pour la redevance spéciale et la TEOM, les réalisations sont conformes aux prévisions budgétaires.

En ce qui concerne les versements 2019 de CITEO hors liquidatif et SDD, ils sont supérieurs de 30.500 € par rapport à 2018. Pour rappel, les versements de 2018 étaient déjà en augmentation de 12.000 € par rapport à 2017.

Il n'y a pas de liquidatif titré sur 2019. Il interviendra sur 2020.

Le versement du budget général au profit du budget annexe est conforme à la prévision soit 1.100.000 €.

SECTION INVESTISSEMENT :

Les dépenses :

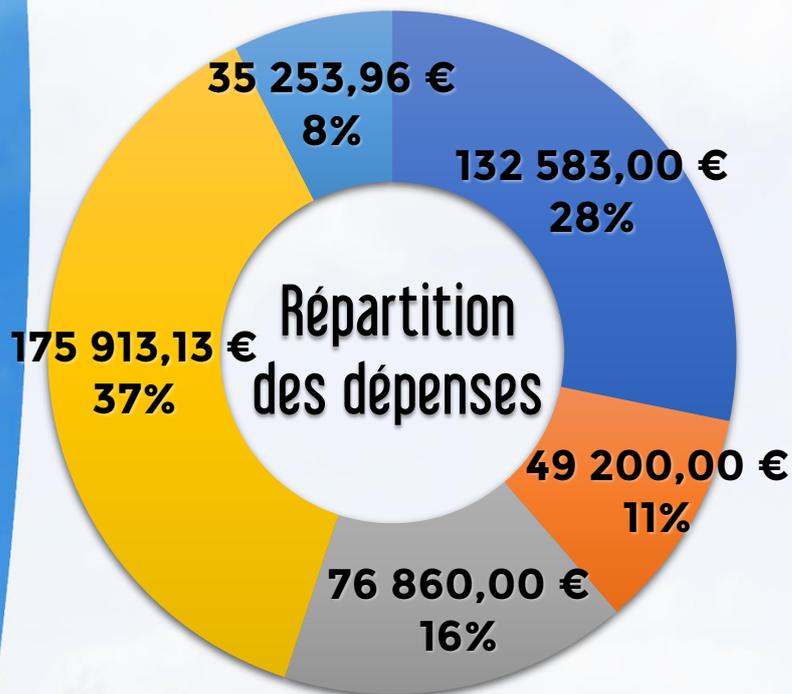
Les dépenses réalisées représentent un peu plus de 63 % des crédits ouverts soit 469 810,09 € sur 740 420,00 € de prévisions budgétaires.

La différence tient principalement au fait que le nouveau camion de collecte qui vient d'être livré n'a été payé que partiellement (art 2182), et l'achat de bacs de collecte pour le verre intervient sur 2019 et début 2020 (art 2158).

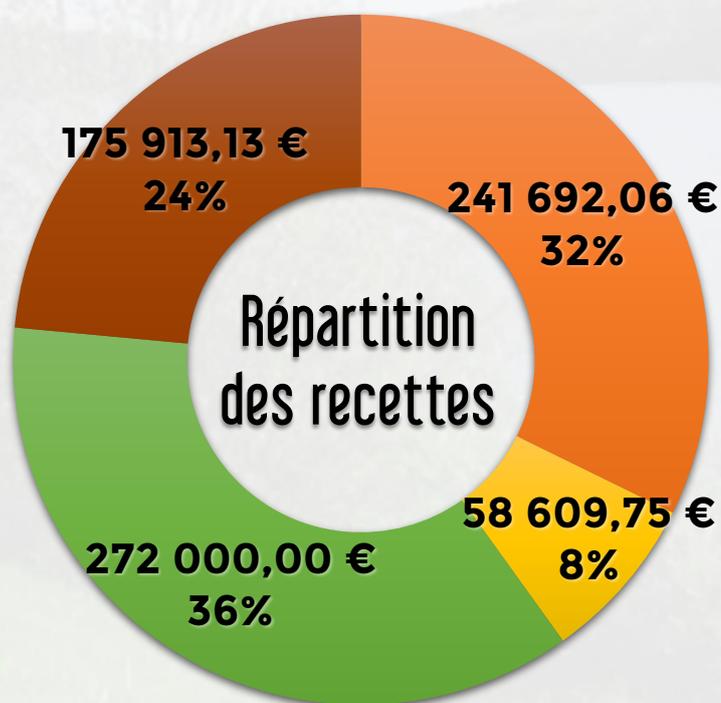
Les recettes :

Elles représentent 101 % des prévisions soit un montant de 748 214,94 €.

Les recettes d'investissements du budget annexe sont constituées principalement des amortissements, auxquels s'ajoutent l'excédent de fonctionnement (art 1068) qui couvrent le déficit de la section d'investissement 2018 et pour cette année un emprunt pour couvrir l'achat du camion, les premiers bacs de collecte du verre et la grue.



- 1641 remboursement du KI des emprunts
- 21571 acquisition grue
- 2182 materiel de transport
- 001 solde reporté
- 2158 achats bacs



- Amortissements
- FCTVA
- Emprunt et régularisation
- 1068 affectation résultats

2. Le Règlement Général de la Protection des Données

Depuis le 25 Mai 2018, chaque structure publique ou privée est dans l'obligation de se mettre en conformité avec le RGPD. L'objectif de ce règlement est de responsabiliser chaque entreprise dans le traitement des données personnelles afin de raisonner et sécuriser leur exploitation. Il permet ainsi une meilleure protection des individus.

Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?

Toute information permettant d'identifier un individu est une donnée personnelle (nom, prénom, adresse, numéro de sécurité sociale, photo d'identité, empreinte digitale...).

Les **données personnelles sensibles** concernent les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, l'orientation sexuelle, l'appartenance syndicale ainsi que les données médicales, génétiques, biométriques, judiciaires ou concernant un mineur. Elles nécessitent une étude d'impact (réalisée par le DPO).

Déclarer à la CNIL un délégué à la protection des données (DPO)



Cartographier les traitements de données personnelles



Prioriser les actions à mener



Etape actuelle

Gérer les risques identifiés



Organiser les processus internes



Documenter sa conformité



Le processus de l'étude d'impact comprend 6 étapes :

Pour accompagner les communes du Sud-Avesnois ainsi que la CCSA, un Délégué à la Protection des Données (DPO) mutualisé et externe a été retenu. Ses missions sont de guider les municipalités dans les démarches, d'effectuer les analyses d'impact pour les bases de données sensibles et d'indiquer les mesures à prendre pour chaque situation.



Il est obligatoire d'impliquer le D.P.O. à toute nouvelle activité entraînant une exploitation de données personnelles dès les premières réunions du projet concerné.

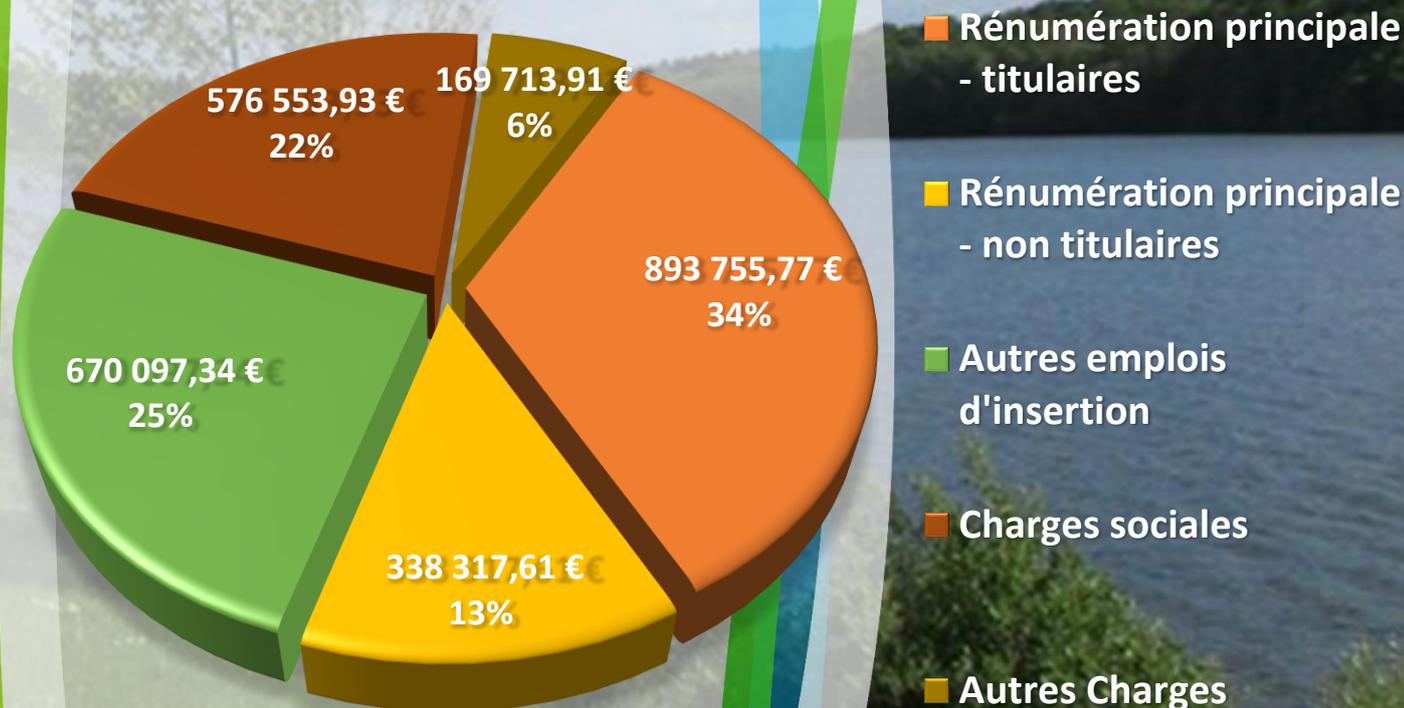
Prochainement

3. Les ressources humaines

Au 31 Décembre 2019, 50 agents (tous statuts confondus) sont en position d'activités au sein des services de la Communauté de communes. Les ressources humaines représentent 15 % des dépenses de Fonctionnement sur le Budget général, et 39 % des dépenses de fonctionnement sur le Budget annexe environnement.

Filière/ catégories	grade	titulaires	non titulaires
Administrative	A	1	2
	B	0	2
	C	5	0
TOTAL			10
Technique	A	0	0
	B	0	0
	C	35	0
TOTAL			35
Culturelle	A	0	1
	B	0	1
	C	0	0
TOTAL			2
Total hors insertion/contrats aidés			47
Emploi d'avenir			0
Contrats d'apprentissage			3
TOTAL			3

Répartition des charges de personnel (chap. 012) par nature



Le site internet

Le site internet de la CCSA est alimenté régulièrement par des informations institutionnelles et thématiques traitées au fur et à mesure : www.sud-avesnois.fr

La page facebook

La page facebook permet à la CCSA de communiquer en temps réel et à plus grande portée les informations liées au territoire. Régulièrement, les entreprises sont invitées à transmettre leurs informations pour communication. La page est cogérée par l'entreprise NMD afin de renforcer son attractivité et sa visibilité.

Communauté de Communes Sud Avesnois

TRANSMETTRE L'ENVIE

Communauté de Communes Sud Avesnois

4.5 sur 5 · Salon l'avis de 11 personnes

Avesnois Thiérache Entreprendre



3

Développement Territorial

pô

de



inter al
déVELO économique

1. Développement économique

a. Etat du patrimoine intercommunal

En 2019, la Communauté de communes avait en sa possession 26 sites/bâtiments économiques localisés sur les communes d'Anor, de Féron, de Fourmies, d'Ohain, de Trélon et de Wallers-en-Fagne.

Parmi ceux-ci, on retrouve:

- ✓ 4 gîtes
- ✓ 2 commerces avec logement
- ✓ 2 déchetteries
- ✓ 1 aire d'accueil des Gens du Voyage
- ✓ 1 centre technique
- ✓ 3 maisons de santé (dont une occupée en partie par la poste)
- ✓ 11 usines/ateliers économiques dont 3 possèdent une habitation
- ✓ 1 pôle administratif et tertiaire (Pôle Intercommunal de Développement Economique)

Le nombre de bâtiments économiques en location fin 2019 était de 10, le nombre de commerces de 3 et le nombre de bâtiments directement exploités par la CCSA était de 6 (déchettes, Aire d'accueil de Gens du Voyage, gîtes et PIDE).

Acquisitions, ventes et locations en 2018 :

Ventes :

- ✓ Vente du terrain au profit de l'entreprise Eurocave
- ✓ Vente de la maison du site Depasse

Locations :

- ✓ Location de la totalité du site des chaudronneries d'Anor au profit de l'entreprise Passat
- ✓ Location d'un entrepôt Planex au profit de Monsieur Loïc Cauchy

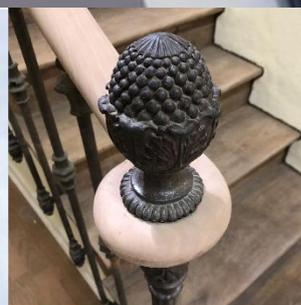
Hôtel d'entreprises du conditionnement :

- ✓ Location de 3 bureaux :
 - Marie-Dominique CHÉBAUT de l'agence « Confiez-nous »,
 - Mathieu TRINPOEND de « Mat'Image Photographe »,
 - Didier KERMECHE de « Europe Fermetures ».

PIDE :

- ✓ Location de 6 ateliers et 8 bureaux dans la partie Rez-de-Chaussée (ex-Ruche) :
 - Barbieux Pierre
 - Loïc BRUYERE de Best Agent
 - Pascal GRONIER de l'entreprise ECAA
 - Bruno BRONCHAIN de Euronégoce Distributions
 - Maxime MIDOUX de Jouet Prix Bas
 - Jean TERREL de la Laiterie Jeanjean
 - MEUNIER Marie-Line, Ostéopathe
 - Clément AUBRY de Nice Production
 - Mathieu RENAUD de NMD
 - Thierry LECLERCQ de Presse Taux
 - Jessy DELBECQUE de SI Avesnois Lab
 - Jean-Pierre CORNIL de Univert
- ✓ Location de 8 bureaux à l'étage du bâtiment et 1 bureau au rez-de-chaussée :
 - Dominique GODBILLE de Ar-Val
 - Frédérique DELVAL de DM Jurisimmo
 - Julie GODEFROID de JG Atelier d'Architecture
 - Reynald COPPEAUX de Leader Intérim et Ser'ins
 - Céline DELACOURT et Frédéric VERSEL de SVD Finance

b. Les Travaux au niveau des bâtiments





**Chaudronnerie d'Anor
rénovation de la toiture des bureaux**



**Bâtiment Desjardin à Fourmies
intervention sur la toiture**

c. Le PIDE

Opérationnel depuis Septembre 2013, ce projet ambitieux de Pôle Intercommunal de Développement Economique a pour but d'offrir un véritable guichet unique dans l'accompagnement de projets à vocation économique. En effet, cette structure vise à apporter, quelle que soit la nature de la demande (recherche de bâtiments industriels, aide à la création d'entreprise, demande d'accompagnement au montage ou à la structuration de projet, recherche de financements, accompagnement à la reprise d'activités, etc...) et quelle que soit la nature de l'activité (commerciale, artisanale, industrielle, touristique, etc...) une réponse adaptée à l'ensemble des porteurs de projets, l'objectif étant de redynamiser le tissu économique de notre territoire.

Le pôle commun

L'idée développée au travers de cette réalisation consistait en un regroupement au sein d'un même bâtiment du siège de la Communauté, de la ruche d'entreprises et des professionnels de l'accompagnement de projets que sont la CCI, la CMA, Face, la BGE et Thiérache initiative.

La Communauté de Communes joue ici le rôle d'organisateur et de coordonnateur dans l'accompagnement des porteurs de projets en mobilisant les compétences des différents organismes présents et ce en fonction des besoins exprimés. La proximité et le rapprochement de ces derniers, entre eux et avec la Communauté de Communes sont également partie intégrante de ce projet.

L'objectif : Augmenter la coopération entre les différents partenaires du PIDE dans le but de favoriser la réussite des projets à vocation économique.

La Communauté de Communes Sud-Avesnois a donc pour vocation d'accompagner les projets de création et finance pour cela 2 structures du PIDE qui sont :

 *La BGE, structure d'appui aux entrepreneurs qui accompagne les porteurs de projets dans les différentes étapes de création de leur entreprise (aide sous forme de conseils, d'étude de marché, de financement et de soutien logistique).*

 *FACE Thiérache, club d'entreprises dont le rôle principal est l'accompagnement. Cette structure propose aux entreprises une assistance en matière de recrutement (élaboration de profils de poste, définition des compétences, réception et tri des candidatures, entretien de présélection). L'objectif de ce club d'entreprises local est d'échanger, rencontrer d'autres entreprises mais aussi partager des valeurs, être responsable et acteur sur son territoire.*

Face à la disparition programmée de la plateforme prêts d'honneur Thiérache Initiative, en raison du contexte financier régionale, émerge une volonté de continuer l'action afin d'aider les habitants de la Communauté de Communes du Sud Avesnois à entreprendre. Il a été décidé de créer un fonds de dotation afin de gérer la « dot » transférée de Thiérache Initiative. L'argent servira à allouer des bourses aux porteurs de projet du Sud-Avesnois.

L'hôtel d'entreprises

Au 31 décembre 2019, 19 entreprises occupaient l'hôtel d'entreprises, soit 28 emplois. Le taux d'occupation est de 100%.

Il y a eu 79 porteurs de projet accueillis au PIDE dans le cadre de projets économiques : 55 hommes et 24 femmes.



En 2019, 27 porteurs de projets se sont présentés au PIDE pour solliciter une subvention au titre du dispositif d'aides à destination des TPE, et la CCSA a reçu 19 demandes de subvention par courrier.

Subventions accordées en 2019 :

Prénom et Nom	Nom de l'entreprise	Taille de l'entreprise	Somme accordée	Élément(s) subventionné(s)	Observation
Sofien TISSERANT	EIRL Tisserant		1 275,64 €	Matériel	
Philippe COLLIN	Le Fourneau de Trélon		6 000,00 €	Travaux	
Pascale BEAUVOIS	Restaurant Chez Julie		3 000,00 €	Matériel	Projet annulé
Johann LOISEAU	Friterie Johann		6 000,00 €	Travaux et matériel	
Réjane DUGAUQUIER	Chambres d'Hôtes des Rouets		3 000,00 €	Travaux	
Sébastien MEURANT	Boulangerie MEURANT		6 000,00 €	Travaux et matériel	
Xavier MASSELOT	SLT		3 000,00 €	Travaux et matériel	
Mohammed DERRAS	Amine Kebab	T P E	4 398,00 €	Travaux et matériel	
Sophie GILLET	SARL SHOPANOR - Carrefour Contact		3 282,20 €	Travaux	
Raphaël DEFLANDRE	Boucherie Deflandre		6 000,00 €	Travaux et matériels neufs	
Fabien MOREAU	Fabien MOREAU		6 000,00 €	Matériels neufs et occasion	
Fabien MOREAU	Lacroix Frères		6 000,00 €	Travaux et matériels neufs	
Joffrey DONNEE	Couvertures des Fagnes		3 000,00 €	Matériels neufs	
Christel FAGLAIN	Au Plaisir du Goût		3 000,00 €	Matériels neufs	
Christian SCLAVONS	SAS Margot	3 000,00 €	Matériels neufs		
			Total : 62 955,84 €		

d. Promotion économique

La CCSA développe progressivement une stratégie de communication interne et externe afin de valoriser et faire connaître ses dispositifs et aides économiques aux porteurs de projets, mais également aux habitants. Elle relaie aussi les informations de ses partenaires via les réseaux sociaux.

Participation aux salons des partenaires

Opération Savoir-Faire :

L'opération « Savoir-Faire de Thiérache, Serre et Sud-Avesnois » s'est déroulée du 13 au 28 avril 2019. Lancée en 2006 par la Maison des Entreprises de Thiérache et de la Serre (METS), cette opération vise à susciter l'envie d'entreprendre, de créer des vocations, de découvrir la richesse du territoire par des visites d'entreprises volontaires à destination des particuliers. La METS coordonne l'évènement en assurant les réservations et l'élaboration des plannings. La CCSA s'investit, quant à elle, en assurant la mobilisation d'entreprises et la communication de l'évènement sur son territoire.

Salon Made In Hainaut

Pour la 2^{ème} édition consécutive, la Communauté de Communes Sud-Avesnois était présente aux côtés de la Communauté de Communes du Pays de Mormal et de l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, sur le Salon Made in Hainaut qui s'est déroulé les 23 et 24 mai 2019 sur le site de Wallers Arenberg. Ce fut l'occasion pour nos territoires de promouvoir l'action économique, les projets en cours, les services rendus afin d'accueillir de nouveaux porteurs de projet.



Forum Entreprendre en Grande Thiérache :

Pour sa 4^{ème} édition le 13 juin 2019 à la Halle Michel Flandre à La Capelle, la Maison des entreprises de Thiérache et de la Serre, la Communauté de Communes Sud-Avesnois et Pôle emploi ont choisi d'élargir le partenariat d'organisation du Forum Entreprendre en Grande Thiérache en intégrant le groupement d'intérêt public Réussir en Sambre Avesnois. Cet élargissement s'inscrit dans la volonté commune de poursuivre et renforcer les collaborations à l'échelle de la Grande Thiérache, soutenues par le pacte pour la Réussite Sambre Avesnois Thiérache.



C'est devenu le rendez-vous à ne pas manquer pour les porteurs de projet ayant la volonté de créer ou reprendre une activité. Il s'adresse aussi aux chefs d'entreprise qui auraient l'envie de développer leur activité ou de la transmettre.

L'événement permet de rencontrer en un même lieu, le temps d'une journée, un réseau de professionnels afin de trouver des réponses précises à ses questions et un accompagnement personnalisé pour favoriser la mise en œuvre des projets.

Pour l'édition 2019, 130 porteurs de projet ont été accueillis sur les différents stands.

« Entreprendre en Grande Thiérache » est également le premier événement inter-départemental dans les Hauts-de-France dédié au développement d'entreprises sous toutes ses formes : accompagnement, financements, locaux, etc...

Salon de l'Entreprise et du Terroir :

Chaque année, à l'occasion du Grand Prix de Fourmies, le premier weekend de septembre, la ville de Fourmies organise son salon de l'Entreprise et du terroir où la CCSA participe par la tenue d'un stand valorisant ses compétences et ses services auprès de la population. Le volet économique est également valorisé pour diffuser l'information au plus grand nombre.

En 2019, ce salon s'est tenu les 7 et 8 septembre.



Communication économique

Le journal : la diffusion du journal intercommunal « Mon Sud Avesnois » est l'occasion de parler de l'action économique du territoire avec une mise en avant des projets mais aussi des portraits d'entrepreneurs.

Les panneaux de promotion : En 2018, la CCSA a procédé à la rénovation du panneau de présentation du projet du PIDE ; celui-ci a été transformé en un panneau véhiculant un message de promotion économique. Il a été décidé d'apposer en 2019 le même message sur la remorque servant au transport des déchets ménagers.

La page facebook : La page Facebook de la CCSA a été créée en août 2015 par le service développement économique afin de promouvoir ses activités, ses projets, et de pouvoir informer rapidement les habitants du territoire. Fin 2019, la page était suivie par 1845 personnes. En avril, le service Développement Économique a accompagné la Commune de Wallers-en-Fagne et a lancé un appel à porteurs de projet sur la page Facebook de la CCSA dans le cadre de la réouverture du restaurant de Wallers-en-Fagne touchant plus de 18 000 personnes. Cette initiative a permis à la municipalité de trouver un candidat. Le restaurant ouvrira ses portes en début d'année 2020.

Le site internet : La CCSA dispose d'un site internet vitrine « classique ». Il est prévu sur le moyen terme la création d'un site internet dédié au développement économique.



e. Les projets opérationnels



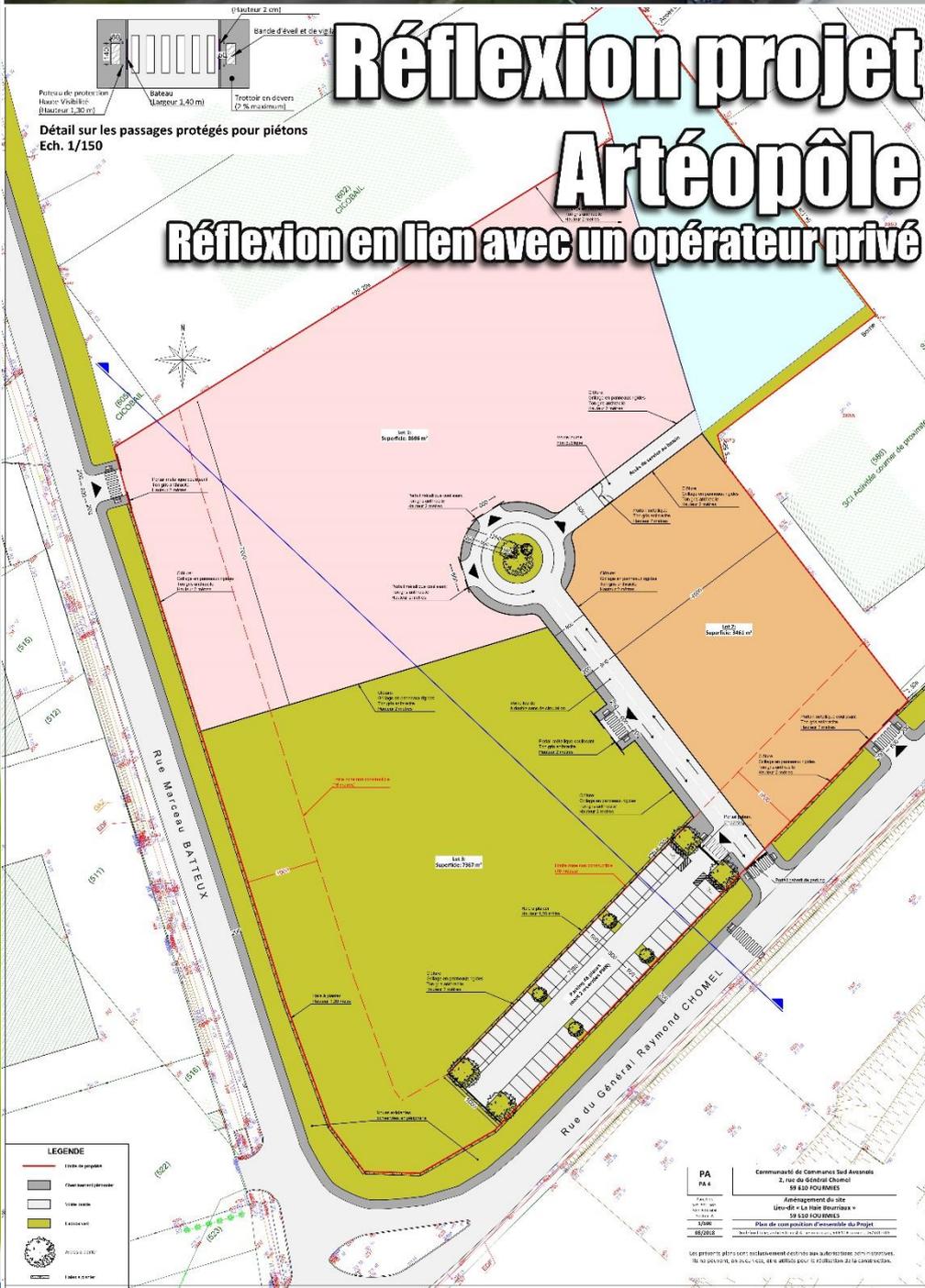
Zone Commerciale Reprise des Travaux



ZAE L'Espérance : travaux de réhabilitation de la voirie Jeanne 3 travaux de construction de la plate-forme logistique Eurocave



Parcelle face au PIDE Démarrage des travaux de création du parking et de la voirie



2. Objectif Blue Stone

a. L'accompagnement

8 entreprises
4Fr & 4Be

30h de
coaching
par entreprise

4 thématiques
au choix

4 coachs
2Fr & 2Be

Résultats des actions d'accompagnement :

A un an de la clôture d'Objectif Blue Stone, un premier bilan peut être réalisé sur l'action de la CCSA. Au total, 85 entreprises de la zone OBS ont été accompagnées. Sur ces entreprises, nous dénombrons 6 carrières et 62 tailleurs de pierres. La part restante représente des maçons et des designers s'étant engagé dans l'utilisation de la pierre bleue.

Pour ce faire, le projet a réalisé 55 actions d'accompagnement et de réseautage (44% en France et 56% en Belgique)

Sur l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe, 100% des transformateurs de la pierre ont bénéficié d'une des opérations du projet.

Nouveau dispositif d'aide : Accompagnement individualisé

Le coaching individualisé est un dispositif conçu sur mesure pour la filière. Chaque entreprise peut en fonction de ses défis, de son carnet de commande, organiser avec les acteurs d'Objectif Blue Stone son accompagnement personnalisé.

PME Consult
Christophe
DEPLANQUE (B)
Finance

ACTNBE
Leila BAUER (F)
Management

BYSCOT
Charles GAUKEMA
(B)
Marketing

LES
ENCHANTEURS
Denis VERBEKE (F)
Marketing digital

b. La promotion de la pierre bleue

Semaine culturelle de la pierre bleue



Blue Design Expo



Expo photos
"couleurs de carrière"



Expo photos
"visage de la pierre"



Balade contée en
Carrière



Conférence Patrimoine
religieux pierre bleue

Pour promouvoir la pierre bleue et ses métiers, la CCSA a mis en place **Les Semaines Culturelles de la Pierre Bleue**. Cet événement regroupait plusieurs actions à destination du grand-public, du 13 mai au 29 juin, qui ont permis de sensibiliser 1203 personnes à l'utilisation de la pierre bleue.

Journée de visite collective salon « Batimat » - 05/11/19

Lors de cette journée, l'équipe a pu promouvoir la pierre bleue auprès des 16 architectes et 8 entreprises participant à l'événement.



c. Le chantier de formation

Chantier de formation de l'Eglise St Etienne de Wignehies

Le chantier de formation a permis la formation de 5 demandeurs d'emploi et leur spécialisation dans la restauration du patrimoine. Ici, l'intégralité de l'escalier de l'église a été restauré, tantôt grâce à la réparation des anciennes marches, tantôt par la pose de nouvelles marches.

Ce projet de formation a été monté avec l'aide du Greta Grand Hainaut, la Commune de Wignehies et l'association de sauvegarde de l'église de Wignehies.



3. Le développement numérique

a. La gestion des subventions

Suite au recrutement d'un chargé de mission sur le développement du numérique pour le territoire au 1^{er} Janvier 2019, la Communauté de Communes Sud-Avesnois et la mairie de Fourmies ont pu déposer des dossiers de demande de subventions pour les projets suivants :

Dossier FEDER pour le projet « Le Numérique au cœur du territoire rural Sud-Avesnois » (subventionné à 60% par l'Europe) , dont l'intercommunalité est chef de file, comportant :

CCSA

- 👍 le poste du chargé de mission numérique (numéricien) mutualisé en 2019 pour 10h/semaine et poste distinct en 2020 pour 20h/semaine ;
- 👍 une étude de faisabilité et de dimensionnement pour la création d'une Plateforme Dématérialisée e-administrative de Services aux publics (PDES) afin de préparer le territoire aux obligations gouvernementales de dématérialisation des services publics.

Fourmies

- 👍 un poste de numéricien (mutualisé en 2019 et poste distinct en 2020)
- 👍 l'étude de faisabilité pour l'implantation d'un hub d'impression 3D métal à destination des professionnels de la région
- 👍 du matériel pour le fablab du tiers-lieu numérique et solidaire Le L@bo



Région
Hauts-de-France

Le projet a été retenu par la Région Hauts-de-France en Décembre 2019.

Appel à projets régional « Tiers-lieu Numérique » :

l'intercommunalité a retenu le L@bo de Fourmies pour postuler et pour permettre une offre de services plus complète afin de faciliter l'accès à la média-

tion et l'expérimentation numérique pour tous les habitants du territoire Sud-Avesnois.

L'intercommunalité interviendra pour faciliter l'accès aux compétences et outils de ce tiers-lieu en participant à une solution de mobilité.

Le dossier du L@bo de Fourmies a été retenu par la Région Hauts-de-France.

b. Les actions

Afin de faciliter la dématérialisation des services publics impulsée par le gouvernement pour 2022, la Communauté de Communes étudie la possibilité d'élaborer une plateforme mutualisée pour les communes du territoire Sud-Avesnois : **une plateforme dématérialisée e-administrative de Services aux publics.**

Objectif Double :

Pour l'administration publique :

pouvoir regrouper et homogénéiser les solutions actuellement dématérialisées et préparer en amont les solutions des prochains services à dématérialiser ; rendre accessibles des solutions pour toutes les communes quels que soient leur taille et les services actuellement développés.

Pour les entreprises :

regrouper les démarches sur un seul portail, héberger une solution d'aide au développement économique (à définir avec les professionnels du territoire).

Une première étape a consisté à faire état de la situation des services informatiques et de télécommunication des différentes communes et de l'intercommunalité.

En 2019, 2 réunions ont été organisées au PIDE et ont permis de :

- 👍 Rappeler les obligations de dématérialisation et informer sur la nécessité d'élaborer une solution mutualisée afin de réduire les coûts, faciliter la gestion des services aux publics, augmenter la visibilité sur les données traitées et améliorer leur sécurisation.
- 👍 Faire le bilan des systèmes d'information et de télécommunication des municipalités.
- 👍 Permettre une visibilité sur les solutions dématérialisées actuellement utilisées dans différentes communes du territoire.
- 👍 Proposer des scénarios de développement de la PDES.
- 👍 Établir les prochaines étapes du scénario retenu et préparer un cahier des charges pour la plateforme.

Plusieurs types de projets identifiés sur différents territoires ont été compilés. Afin d'informer les professionnels, une réunion a été programmée en Mars 2020 pour identifier les besoins et sélectionner les solutions à étudier en vue d'un développement pour l'économie territoriale.

4. Le développement touristique

a. Les missions et le fonctionnement

Methodologie de fonctionnement

Depuis 2018, l'Office de tourisme du Sud-Avesnois a décidé de faire évoluer sa stratégie globale en étoffant ses missions, notamment dans le domaine du « Marketing territorial », et s'impose désormais comme un **réel outil au service de l'attractivité du territoire.**

Par ses actions, la structure de trois personnes s'inscrit aujourd'hui dans une **démarche globale de développement économique grâce au tourisme.** **six axes de développement** ont été priorisés pour être développés sur trois ans (2018-2020).



Accueil physique

L'évolution du comportement de la demande dans le secteur touristique a poussé les Offices de tourisme à évoluer et se réinventer. Les chiffres ci-dessous en témoignent, les visiteurs poussent de moins en moins les portes d'un OT (1894 visiteurs en 2019 contre 2307 en 2018).

C'est pourquoi l'OT Sud-Avesnois se tourne vers une nouvelle stratégie numérique, dont la mise en œuvre est prévue en 2020-2021, pour s'adapter à la nouvelle demande des usagers, et gagner en visibilité et notoriété.

	2018			2019		
	Français	Etranger	Total 2018	Français	Etranger	Total 2019
JANVIER	197	11	208	83	7	90
FEVRIER	120	4	124	158	4	162
MARS	228	6	234	79	7	86
AVRIL	233	5	238	148	5	153
MAI	79	9	88	125	7	132
JUIN	66	3	69	138	9	147
JUILLET	141	22	163	253	17	270
AOUT	246	17	263	166	20	186
SEPTEMBRE	259	15	274	172	12	184
OCTOBRE	265	14	279	224	14	238
NOVEMBRE	224	4	228	124	7	131
DECEMBRE	134	5	139	113	2	115
TOTAUX	2192	115	2307	1783	111	1894

Concernant l'accueil téléphonique, la tendance est la même que pour l'accueil physique avec **1232 sollicitations en 2019 contre 1557 en 2018.**

Accueil « Hors les murs »

Pour s'adapter à ces tendances évolutives, l'OT Sud-Avesnois délocalise son accueil sur la période estivale et propose un **accueil de la clientèle « Hors des murs »**, notamment sur la station touristique du VallJoly.

b. La promotion touristique

Salons

L'équipe de l'OTSA a été présente sur de nombreux salons en 2019 comme par exemple ceux de Reims ou de Valenciennes pour une clientèle de groupes séniors.

Citons également l'évènement important de février 2019 avec la mise en valeur de l'Avesnois au Salon International de l'Agriculture.

Fréquentation mensuelle site

web OTSA

	2018	2019
Janvier	1694	2356
Février	2285	1889
Mars	3072	2074
Avril	2817	2459
Mai	2619	2440
Juin	2466	3225
Juillet	4166	3791
Aout	4219	5320
Septembre	1946	3227
Octobre	2028	2377
Novembre	2105	5248
Décembre	1407	1558
Total	30824	35964

Site internet

Le site sud-avesnois-tourisme.com connaît une augmentation de sa fréquentation, avec **35964 visiteurs en 2019, contre 30824 en 2018**. Ces chiffres viennent confirmer l'évolution du comportement de la clientèle qui se reporte donc davantage vers le numérique pour réserver et/ou préparer ses vacances.

De la même manière, le nombre de « pages vues » sur le site sud-avesnois-tourisme.com est en augmentation, passant de **81.142 en 2018 à 91.052 en 2019**.

Réseaux sociaux

La nouvelle stratégie numérique de l'OTSA passe bien entendu aussi par les réseaux sociaux.

Cela s'est traduit par une augmentation significative du nombre d'abonnés sur notre page « Office de tourisme du Sud-Avesnois », **passant de 1655 abonnés en décembre 2018 à 3263 en décembre 2019 (+97% !)**.

Notons également dans le développement de la stratégie numérique de l'OTSA la création courant 2019 :

D'une **chaîne YouTube « Office de tourisme du Sud-Avesnois »** regroupant les différentes vidéos de valorisation du territoire et de ses prestataires

D'une **page Instagram « Sud-Avesnois tourisme »**

D'une consultation à l'échelle de la Destination Avesnois pour la refonte du site web « tourisme-avesnois.com »

Vidéos

L'équipe de l'OTSA monte en compétences grâce notamment à la participation à différentes formations spécialisées dans les nouveaux outils de communication.

L'OT propose désormais des séries de vidéos visibles sur les réseaux sociaux (facebook, YouTube) pour valoriser différents prestataires, et surtout leur apporter de la visibilité et de la notoriété en vue de développer leur business.

c. Gestion, commercialisation et événementiel

Séjours groupes

Pour rappel, l'OTSA a obtenu l'agrément de commercialisation en avril 2018. Cet agrément permet désormais à la structure de commercialiser des « packages » en direction d'une clientèle groupe (séminaire, tribus, séniors, sportifs, jeune public).

Une stratégie de commercialisation a donc été mise en place. Grâce aux chiffres ci-dessous, nous constatons une évolution positive sur les 3 dernières années :

- 2017 : aucun séjour organisé (quelques commissions sur des ventes à des intermédiaires comme Nord Tourisme, mais cela restait anecdotique).
- 2018 : 5 séjours groupes / 129 clients / CA = 7.553€ / Marge 2.147€
- 2019 : 8 Séjours groupes / 417 clients / CA = 17.580€ / Marge 3.030€

En complément de ces séjours, notons une nouveauté en 2019 avec la création des « Voyages d'un jour ». A partir de Fourmies et en bus, l'OTSA propose notamment pour une clientèle locale de partir une journée vers des destinations prisées en fonction des évènements et des saisons.

Boutique du terroir

Pour rappel, l'équipe de l'OTSA a aménagé son accueil en mars 2018 pour créer une boutique du terroir et mettre ainsi en valeur le territoire, ses producteurs et ses artisans. L'intérêt réside à la fois dans la promotion mais aussi dans l'aspect commercial. Nous constatons une évolution positive sur les 2 dernières années :

- 2018 : CA = 8.431€ / Marge = 1.668€ / Reversement aux prestataires = 6.762€
- 2019 : CA = 11.027€ / Marge = 1.908€ / Reversement aux prestataires = 9.119€

Gestion billetterie du Théâtre Jean Ferrat

Pour rappel, l'OTSA gère une partie de la billetterie de Théâtre de Fourmies, et une délibération prise en 2019 permet d'attribuer une commission à l'OT pour son travail de gestion et de suivi de la clientèle.

Les premiers chiffres (628€ de commissions pour 5 spectacles) issus des derniers spectacles de la saison culturelle 2019/2020 sont encourageants et permettront à l'OTSA de réinvestir les recettes dans la promotion du territoire.

Gestion des Gîtes intercommunaux d'Ohain et de Wallers en Fagne



Nous constatons une baisse des recettes des locations touristiques en 2019 (25.115€) par rapport à 2018 (39.273€). Cela s'explique notamment par :

- la fermeture des gîtes d'Ohain à partir de Mars 2019, qui ont notamment été mis à la disposition d'internes en médecine en formation sur le Sud-Avesnois.
- des périodes de fermetures des gîtes de Wallers en Fagne suite à des problèmes de chauffage et pour la rénovation de la toiture.

Animations

Les « Lundis Secrets » :

Concernant les sorties insolites « Lundis Secrets » organisées par l'OTSA, le bilan 2019 est très satisfaisant avec :

- ✓ **des records de fréquentation** (621 participants en 2019 contre 196 en 2018).
- ✓ un chiffre d'affaire et **une marge en forte hausse (+242% de CA et +232% de marge)**
- ✓ **10 animations** qui ont su trouver leur public avec **621 visiteurs payants**.



La 42ème brocante du 8 mai :

La célèbre brocante de la place verte à Fourmies organisée par l'OTSA attire toujours autant d'exposants. Cela démontre **l'efficacité du travail de communication et d'organisation de l'équipe de l'OT**.

En 2019, le CA de l'OTSA sur cet évènement fut de 6.895€, ce qui traduit une légère baisse comparativement à 2018 (7.670€) et un peu au-dessus des chiffres de 2017 (6.800€).

Animations Nature :

De nouvelles animations ont été proposées par l'OTSA en 2019. C'est le cas des « **sorties nature** » **encadrées par Nathalie MAHUT**, conseillère en séjours à l'OTSA.

Après avoir bénéficié d'un programme de formation en 2019 et donc d'une montée en compétences, Nathalie a pu mettre en pratique la théorie.

Plusieurs animations « sensorielles » ont déjà vu le jour et les différents publics visés (familles / enfants / experts) ont été conquis par les contenus proposés.

Nouveau concept : le « Café rencontre »

La mission « d'animateur du réseau d'acteurs touristiques » est un point essentiel dans la stratégie de l'OTSA. Ainsi, pour dynamiser ce réseau et contribuer au développement de celui-ci, un nouveau concept de « Café rencontre » a vu le jour en 2019.

Il s'agit, tous les 2 mois, de définir une thématique importante pour les prestataires et de se réunir pour débattre autour du sujet choisi. Le concept est basé sur la convivialité autour d'un « petit-déjeuner » organisé par l'OTSA et dans un lieu original qui permet à chacun de faire une découverte (hébergement, brasserie, château, musée ...).

Le succès de ces rencontres est au rendez-vous. C'est pourquoi nous programmons de maintenir ce concept et de le renforcer au travers la création en 2020 d'un « club presta » qui aura pour objectif de « matérialiser » encore davantage le rôle de « partenaire » que peut jouer l'OTSA auprès des socio professionnels du tourisme.

d. Bilan de la saison

L'évaluation et l'observation des clientèles touristiques représentent un volet important dans les missions de l'OTSA car c'est à partir des analyses quantitatives et qualitatives des enquêtes que la stratégie se forme.

Ainsi, chaque année, une enquête de fréquentation touristique est réalisée. Travail engagé via la création, la diffusion et l'analyse d'un questionnaire portant sur la provenance, les attentes et les besoins des clientèles touristiques.

De Juillet à Septembre 2019 le questionnaire a été diffusé via les OT, les professionnels et les grands équipements

En 2019, 283 questionnaires analysés et qui laissent apparaître des tendances fortes qui se confirment d'années en années.

Les grands enseignements :

-  71% (contre 57% en 2018) de la clientèle sondée a passé au moins une nuitée sur l'Avesnois. Ils ont d'abord dormi chez des parents et amis puis dans des meublés de tourisme et des hôtels.
-  39% sont venus en famille, 37% en couple. La moyenne d'âge du chef de famille est supérieure à 45 ans pour 78% de la clientèle sondée.
-  En 2019, 53% sont venus des Hauts de France (contre 62% en 2018). Deux régions se confirment : l'Île de France (14%) et le Grand Est (9%).
-  La part de français par rapport aux clientèles étrangères (majoritairement belges) est de 2/3 – 1/3
-  Ce qu'ils ont le plus pratiqué : Découverte de villes et de villages, visite de musées, randonnées qui totalisent 55% (41% en 2018)
-  Ce qu'ils ont le plus apprécié : Nature/Paysage, Calme/Tranquillité, Accueil/Convivialité (Idem que les années précédentes)

De Septembre à Octobre 2019, les OT ont réalisé et diffusé un questionnaire « conjoncture et besoins » auprès des professionnels. 80 questionnaires analysés laissent apparaître les enseignements suivants par rapport à 2018 :

-  64% trouvent la fréquentation plutôt bonne, voire très bonne
-  46% estiment que les retombées économiques sont plutôt en hausse, 21% plutôt en baisse (la météo, la crise, les comportements qui évoluent)
-  56% ont des projets à développer dans les trois prochaines années
-  94% connaissent le site Internet, 85% le recommandent, 54% souhaitent travailler avec nous sur sa refonte
-  91% plébiscitent le nouveau magazine « Avesnois, la vraie parenthèse », 73% souhaitent travailler avec nous sur l'édition 2020
-  Les besoins : mieux connaître son territoire, développer sa communication et ses contenus sur le net, la pratique de l'anglais

Un bilan de la saison 2019 par conséquent positif au regard du retour des acteurs touristiques du territoire sur leurs propres données économiques. Tendence qui se confirme avec une recette de la taxe de séjour 2019 jamais atteinte auparavant (autour de 70.000€).

5. Le développement rural

a. Les journées de la ruralité 2019

Depuis 2015, les élus de la Communauté de Communes Sud-Avesnois s'interrogent sur les problématiques liées aux territoires ruraux dans son contexte socioéconomique et culturel, et se penchent régulièrement sur des pistes d'actions pour développer l'attractivité de son territoire.

Les Journées de la Ruralité ont pour **objectif de travailler collectivement** afin de **définir des orientations pour le territoire et d'enrichir son développement.**

Le travail mené en 2018 sur la question agricole a permis à la Communauté de Communes Sud-Avesnois de cibler les actions qu'elle pourrait mettre en œuvre en partant des besoins des agriculteurs et en s'appuyant sur les compétences des acteurs essentiels que sont la Chambre d'Agriculture, l'ADARTH et le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, pour mener à bien un partenariat intelligent.

Dans l'un de ses axes de travail, la CCSA questionne son rôle d'institution et la façon dont elle peut, et doit, contribuer à la valorisation de son agriculture en communiquant, en travaillant la transversalité et en s'appuyant sur les projets territoriaux en émergence.

Dans le cadre de la réflexion sur l'alimentation et la production agricole, la CCSA, l'ADARTH et les Sens du Goût ont réuni plus d'une centaine de partenaires, agriculteurs, associations, experts et habitants aux travaux de la 4^{ème} Journée de la Ruralité le 15 mars 2019 au ValJoly dans le but d'apporter du contenu pour nourrir la réflexion du territoire de l'Avesnois autour de cinq questionnements thématiques :

Comment nourrir localement le territoire ?

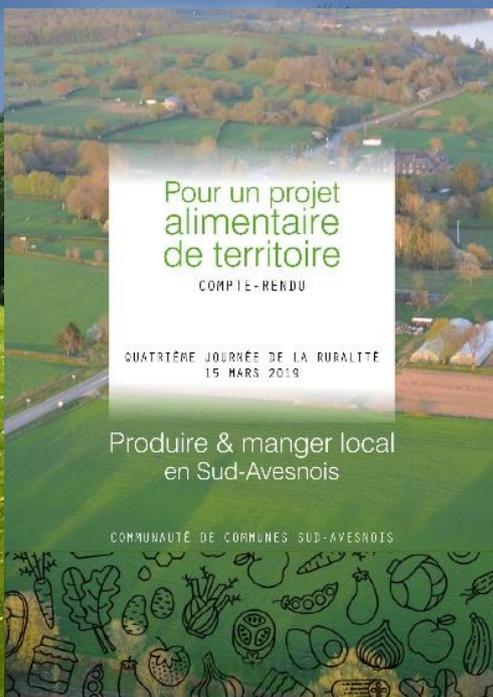
2050, on produit et on mange quoi en Avesnois?

On mange quoi aujourd'hui en Avesnois ?

C'est quoi le bien-être alimentaire ? C'est quoi la santé alimentaire ?

Comment adapter notre façon de consommer pour faciliter notre alimentation locale ?

Les actes de cette 4^{ème} journée ont permis d'enrichir le diagnostic territorial pour candidater collectivement avec le PNRA et les EPCI de l'arrondissement à l'appel à projet national pour la mise en œuvre des PAT.



b. Les actions envers le monde agricole

Présenté en réunion de bureau en septembre 2018 et adopté en conseil communautaire lors du vote du budget en avril 2019, le projet de développement agricole intercommunal reprend quatre axes principaux de travail avec un ensemble de partenaires, dont l'ADARTH et la Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais avec qui une convention a été signée. Des actions spécifiques sont mises en œuvre par thématique :

Axe 1 : Diversification des productions, développement des circuits agricoles et soutien aux initiatives collectives



Aider à la réflexion autour de projets de méthanisation sur le territoire



Favoriser le développement des circuits de proximité

Axe 2 : Montée en compétence des acteurs agricoles



Initier la montée en compétences des élus de la CCSA



Favoriser la relocalisation des formations aux agriculteurs



Intégrer le monde agricole dans le développement du territoire

Axe 3 : Transmission, installations et perspectives



Sensibiliser et informer sur les questions d'installation et de transmission



Analyser les possibilités d'actions et d'interventions à l'échelle d'une communauté de communes sur la question foncière

Axe 4 : Rôle des consommateurs et des institutions



Travailler la transversalité agriculture / culture / tourisme



Communiquer sur l'agriculture du territoire



Participer à l'élaboration du Projet Alimentaire Territoriale de l'Avesnois

c. Le Projet Alimentaire Territorial

Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois a répondu à l'appel à projets initié dans le cadre du PNA, fin 2018, en accord avec les 4 intercommunalités de l'Avesnois.

Le PNRA fait partie des 31 projets retenus par le gouvernement. Cette reconnaissance annoncée le 26 février au salon de l'agriculture de Paris, permettra d'obtenir des moyens financiers pour animer la démarche territoriale afin de concevoir le PAT de l'Avesnois. Il s'agit de mettre en place dans le cadre d'un véritable travail collectif coordonné par le Parc « qui tient la plume ».



Je veux recréer des liens entre les consommateurs citadins et les producteurs locaux

Je veux que notre terroir soit connu de tous grâce à l'agro tourisme

Je veux que les nouveaux projets de construction préservent les terres agricoles

Je veux que les produits de la marque locale soient mis en valeur dans nos supermarchés

Je veux être mieux rémunéré pour ce que je produis

Je veux des produits locaux et bio dans la cantine de mes enfants

Je veux que nos jeunes aient une meilleure connaissance de leur alimentation pour acquérir les bons réflexes

Je veux que les habitants connaissent l'origine des produits qu'ils mangent

Je veux que tous mes administrés aient accès à une alimentation de qualité et de saison

C'est un projet alimentaire territorial qu'il nous faut !

Je veux montrer ce que mon territoire sait produire

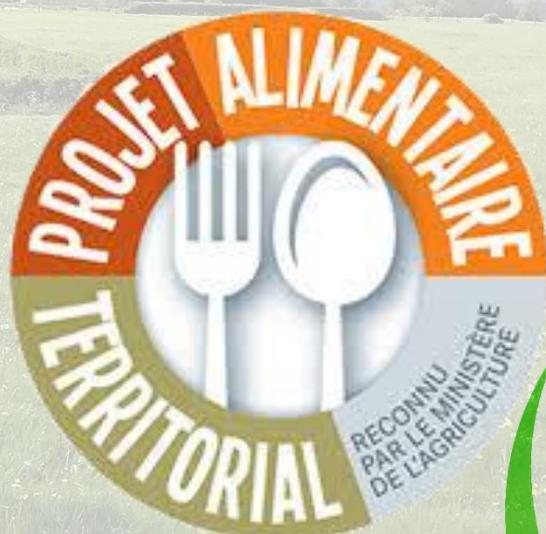


Les pouvoirs publics soutiennent la mise en place d'un projet alimentaire territorial (PAT) à l'échelle de l'arrondissement d'Avesnes, véritable Projet thématique du PACTE pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache et du Contrat de Transition Ecologique et Solidaire (CTES).

Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, les PAT visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire.

Accompagnées par le Centre Ressource du Développement Durable (CERDD), les quatre intercommunalités de l'arrondissement ont travaillé de concert et ont confié au PNRA l'animation territoriale pour l'élaboration d'un PAT cohérent et répondant aux attentes tant des habitants que des professionnels.

Le comité de pilotage s'est installé en juillet et le recrutement d'un coordinateur à l'échelle de l'Avesnois pour développer et animer le PAT en 2020 a été effectif en décembre, après avoir acté les conventions de financements avec l'ADEME et la DRAAF. L'objectif est de pouvoir obtenir le label PAT à la fin de l'année 2020.





4

Cohésion Sociale





1. Les ateliers chantiers d'insertion

a. Fonctionnement des ACI en 2019

La CCSA porte trois Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) intervenant dans les domaines de l'entretien des espaces vert, de la restauration du patrimoine et du bâtiment.

Chaque brigade bénéficie d'un encadrant technique à temps plein, et un référent socioprofessionnel assure l'accompagnement de l'ensemble des publics concernés (gestionnaire des ACI). Les personnes recrutées bénéficient au démarrage d'un CDDI de 4 mois à 26h/semaine. Le renouvellement est défini en fonction des étapes de parcours de la personne car chaque bénéficiaire s'engage dans une dynamique de retour à l'emploi.

La collectivité garantit aux personnes intégrant les ACI de bénéficier d'un parcours accompagné, notamment dans le cadre de leur projet professionnel et dans leurs démarches de formation et de qualification. Pour ce faire, les partenaires socioprofessionnels sont mobilisés régulièrement.

Les financeurs des ACI : Etat via la DIRECCTE, le Département du Nord dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion Professionnel, les communes*.

** Certaines prestations en bâtiment auprès des collectivités sont également facturées, permettant d'établir un budget constructif.*

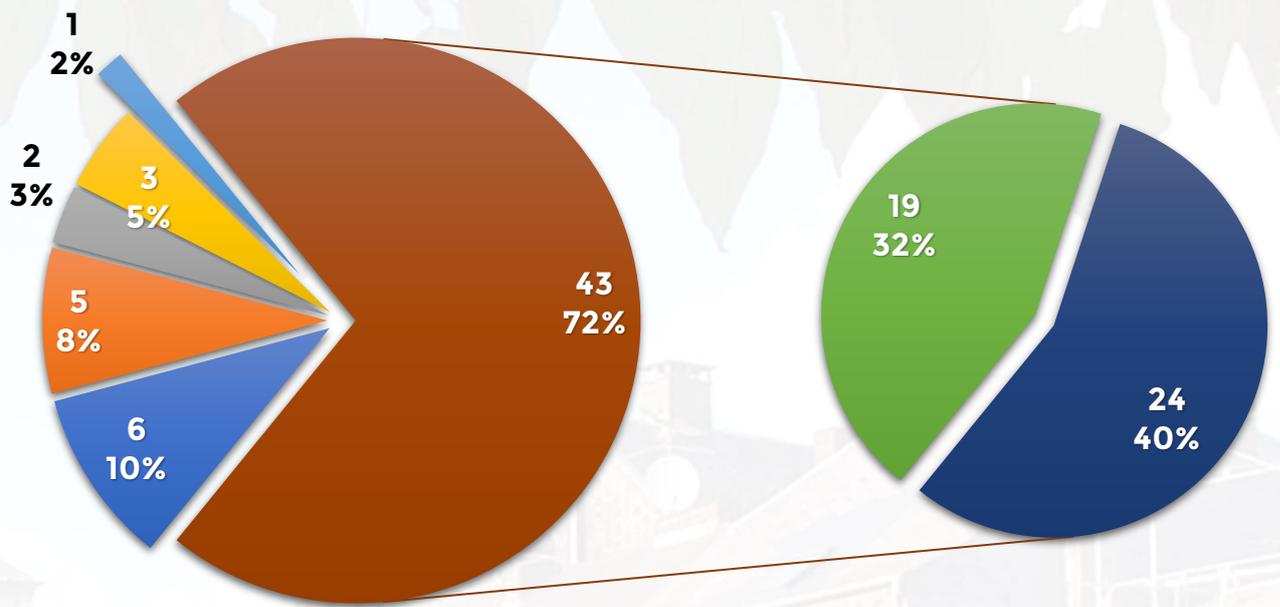
Le public concerné : les publics sont issus de l'intercommunalité et sont positionnés par les partenaires de Pôle Emploi, et doivent répondre à certains critères d'éligibilité (DELD, BRSA, TH, ASS...).

La Communauté de Communes Sud-Avesnois bénéficie d'une convention pluriannuelle avec la DIRECCTE dans le cadre de l'Insertion par l'Activité Economique arrivant à terme le 31 décembre 2019.

Les effectifs des ACI sont définis en Equivalent Temps Plein (ETP) et ajustés en fonction des décisions prises lors du dialogue de gestion annuel avec la DIRECCTE, Pôle Emploi et le Département du Nord.

En 2019, les effectifs ont évolué, passant de 26,35 ETP en 2018 à 17,78 ETP en 2019 en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI), en accord avec les partenaires, et ce afin d'amorcer une réflexion sur la sortie des ACI de la gestion de la CCSA.

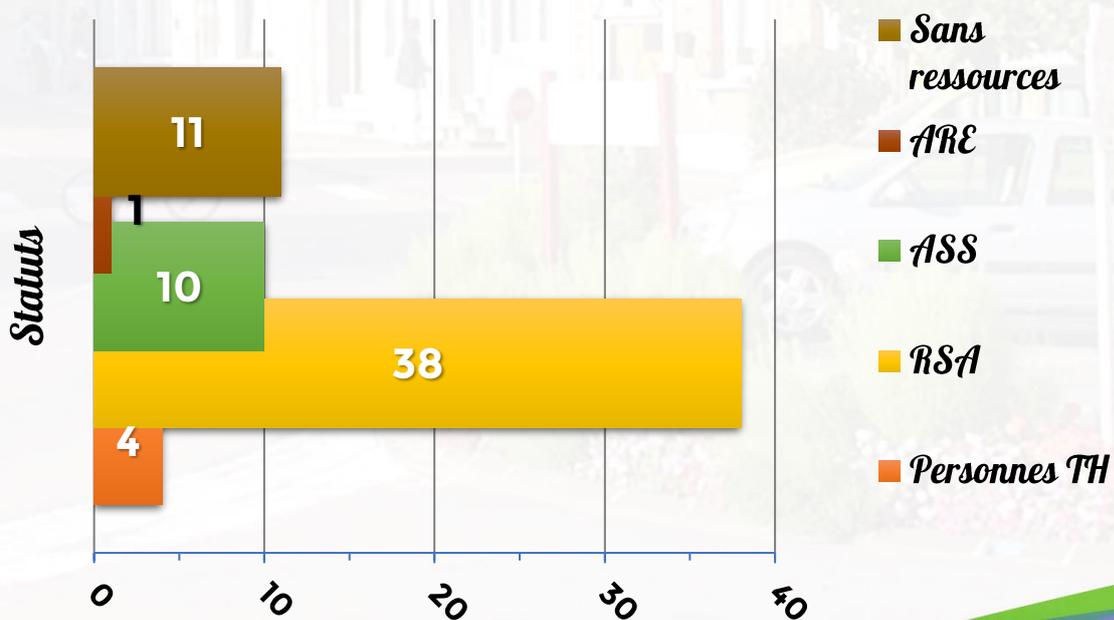
Origine géographique des publics



■ Anor ■ Glageon ■ Trélon ■ Wignehies ■ Féron ■ Fourmies QPV ■ Fourmies

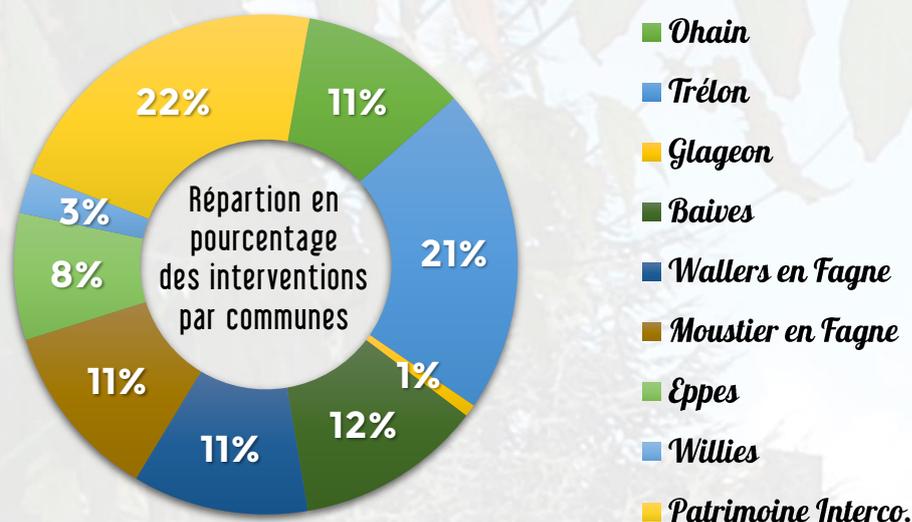


Répartition des publics en fonction de leur statut

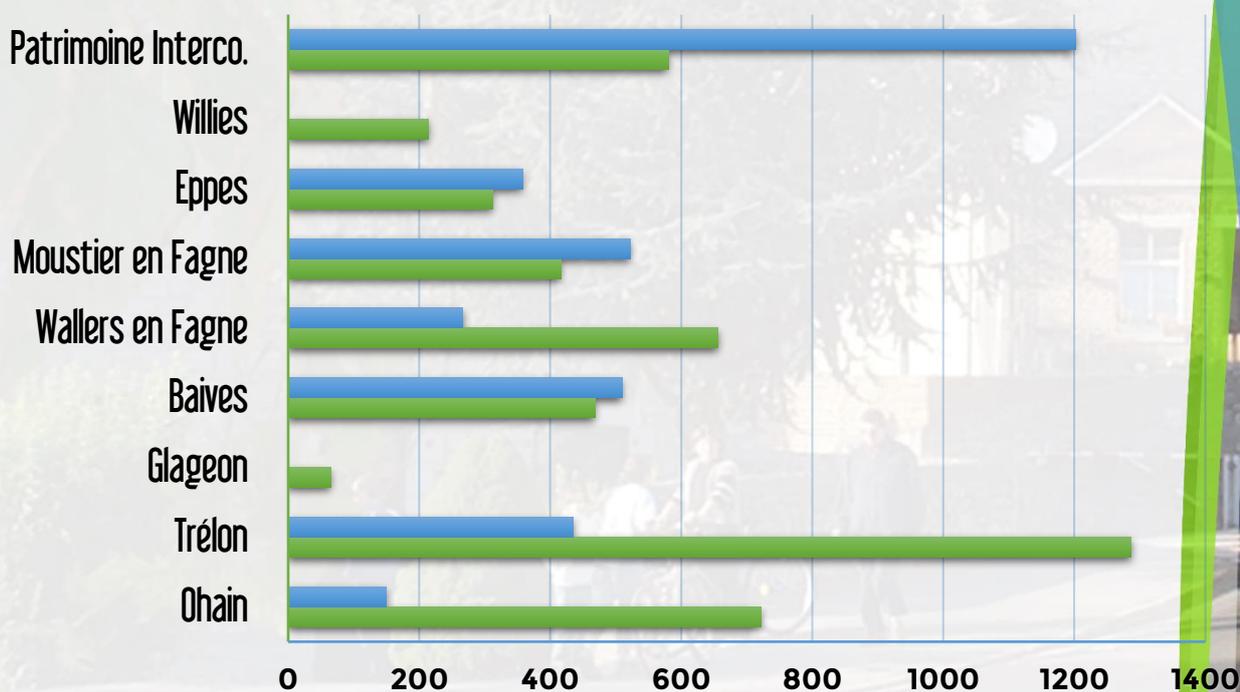


b. Les interventions des chantiers dans les communes

Le chantier « environnement et petit patrimoine » intervient sur les communes de l'ex-communauté de communes du GUIDE, pour un **total de 8163 heures** :

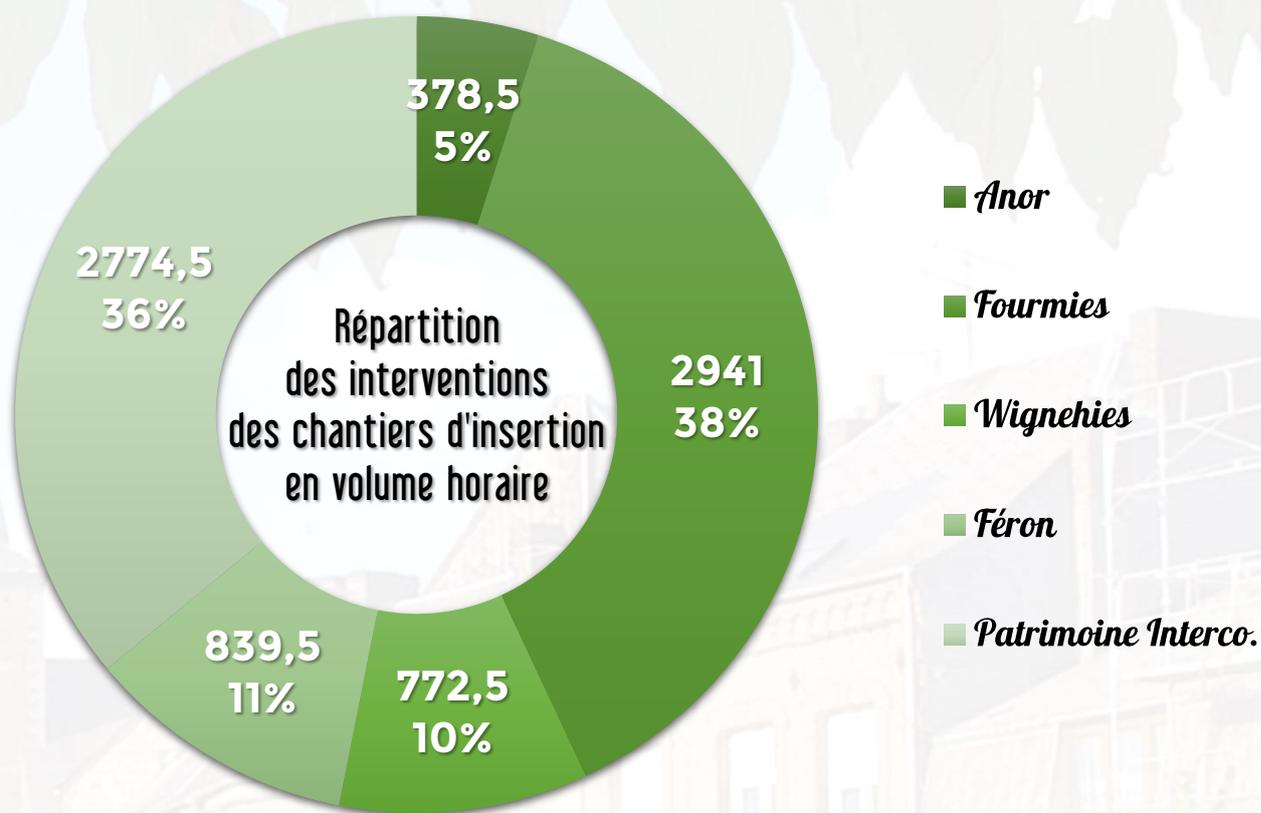


Répartition des interventions des chantiers d'insertion par communes en volume horaire



	Ohain	Trélon	Glageon	Baives	Waller en Fagne	Moustier en Fagne	Eppes	Willies	Patrimoine Interco.
Patrimoine	149,5	435,5	0	510	266,5	522,25	357,5	0	1201,5
Espaces verts	721,5	1287	65	468	656	416	312	214,5	580,5

Le chantier « environnement espaces verts » intervient sur les communes de l'ex-communauté de communes Action et environ, pour un **total de 7706 heures** :



c. Les perspectives 2020

La Communauté de Communes Sud-Avesnois porte depuis la fusion des deux intercommunalités et la dissolution du SICT, le fonctionnement de trois ateliers et chantiers d'insertion « environnement », « patrimoine » et « espaces-verts et petit patrimoine ».

Après une première réforme du financement de l'Etat en 2014, l'insertion par l'activité économique (IAE) s'apprête à connaître en 2020 de nouveaux changements.

Parallèlement, au niveau de la CCSA, le dialogue de gestion du 13 mars 2019 a fait apparaître la nécessité de tenir compte de ces évolutions du cadre légal mais a également mis en lumière les limites de la gestion des ACI par la collectivité.

En général, et pour répondre aux attentes de l'Etat, ce sont des associations et quelques fois des CCAS/CIAS qui portent les ateliers chantiers d'insertion (ACI). Porter un dispositif d'Insertion ou d'Inclusion sociale comme l'ACI, implique de s'engager durablement dans une mission sociale et de qualification professionnelle conduisant les personnes vers l'emploi.

En plus de la mission d'accompagnement vers l'emploi des personnes recrutées dans le cadre d'un parcours d'insertion, l'ACI doit assurer leur formation car elles sont salariées.

Dans ce contexte, la réflexion s'est portée au sein de la CCSA sur l'externalisation des chantiers d'insertion. Le CCAS de Fourmies a manifesté sa volonté de s'associer à la démarche, une démarche encouragée par les services de l'Etat qui ont proposé à la CCSA un financement pour accompagner la création d'une association. Un consultant a été retenu : Doryane Laby, du Cabinet Adofie.

Une commission de travail présidée par M. Louvegnies a créé le 9 octobre 2019 une nouvelle association d'insertion sur le territoire Sud-Avesnois, ITEA « **Intégration des Talents par l'Emploi dans l'Avesnois** » avec pour objectifs :

- de proposer aux personnes privées d'un travail, un parcours d'insertion organisé autour d'un contrat de travail spécifique conformément aux dispositions légales destinées à favoriser le recrutement des personnes dépourvues d'emploi ;
- de développer la solidarité entre des personnes physiques ou morales proposant des emplois aux personnes sans emploi en difficultés sociales et professionnelles;
- de développer des gisements d'emplois qui demeurent inexploités et insuffisamment assurés par le secteur public et le secteur privé.

L'association ITEA devait être opérationnelle au 1^{er} janvier 2020 mais à l'issue de l'Assemblée générale qui s'est déroulée le 27 novembre 2019, le délai s'est avéré trop court pour effectuer le recrutement de la totalité de l'équipe d'encadrants pour un démarrage serein de l'activité. En effet, les membres du bureau n'ont pu recevoir les premiers candidats au poste de responsable de la structure qu'à compter du 10 décembre.

Par conséquent, le 18 décembre 2019, le Conseil communautaire a décidé de différer l'entrée en activité de l'association ITEA du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 2020. Ce dernier a adopté la proposition qui transfère pour une période transitoire de six mois, les salariés en CCDI de la CCSA au CCAS de Fourmies, et ce, en accord avec les partenaires, la DIRECCTE et la ville de Fourmies.

2. La mobilité

La Communauté de Communes du Sud Avesnois souhaite faire de son territoire un territoire pilote et un pôle d'excellence en matière de mobilité au service de l'emploi. Dans cette optique, elle a souhaité mettre en place, à titre expérimental en 2018, un dispositif global de mobilité sur son territoire incluant un service de transport à la demande dédié aux déplacements « domicile / travail » ou liés à la formation professionnelle, à l'insertion.

Par une délibération du Conseil Régional des Hauts-de-France en date du 5 février 2019, la Communauté de Communes du Sud Avesnois a reçu délégation de compétence sur son territoire pour organiser et gérer un service de transport collectif à la demande (TAD).

Fonctionnement du service TAD en 2019

Le transport à la demande a connu 2 phases de fonctionnement en 2019 :

De février à août 2019 :

Fonctionnement du TAD :

-  Du lundi au vendredi, de 6H à 9H – 12H à 14H – 16H à 21H
-  Tarif 2€ - conditions d'accès réservées aux actifs/formation professionnelle
-  Fréquentation mensuelle :

150 à 200 réservations mensuelles en moyenne

A partir de septembre 2019 :

Fonctionnement du TAD :

-  Du lundi au samedi, de 5H à 21H
-  Tarif 1€ - sans restriction particulière, priorité aux déplacements domicile/travail
-  Fréquentation mensuelle :

1 000 à 1200 réservations mensuelles

A partir du 1^{er} septembre, une modification de service s'est opérée sur le TAD, afin d'accompagner le changement d'offre concernant la ligne régionale 438.

La centrale de réservation fonctionne du lundi au vendredi de 8H à 18H.

Indicateurs annuels :

- 5 564 réservations TAD
- 6278 personnes transportées soit plus de 30 personnes par jour en moyenne

- Des trajets de 20/25 min en moyenne
- 62 000 kilomètres parcourus
- Taux de groupage moyen : 1,52



D'autres actions périphériques autour de la mobilité se sont organisées comme le développement de la maison de la mobilité et la location de vélos avec l'association Synergie et la plateforme numérique de services via Transdev.

A noter que le déploiement de l'application PassPass covoiturage avec le syndicat Hauts-de-France Mobilités a été momentanément suspendu en raison du renouvellement du marché de prestation pour l'animation.

3. Les maisons de santé pluridisciplinaires

Dans un contexte de crise de la démographie médicale et d'inégalité de répartition géographique de l'offre de soins, les élus et les professionnels de santé du territoire Sud Avesnois,



après un large travail de concertation, ont arrêté un schéma d'implantation de 3 maisons de santé pluridisciplinaires à Anor, Fourmies et Trélon, offrant ainsi un accès aux soins de proximité au plus près des populations.

Le projet réalisé au sein des maisons de santé du territoire, permet, dans un cadre d'exercice libéral, le regroupement des professionnels médicaux et paramédicaux. Cette forme d'organisation est l'un des moyens de maintenir une offre de santé de premier recours suffisante, moderne et de qualité autour du patient.



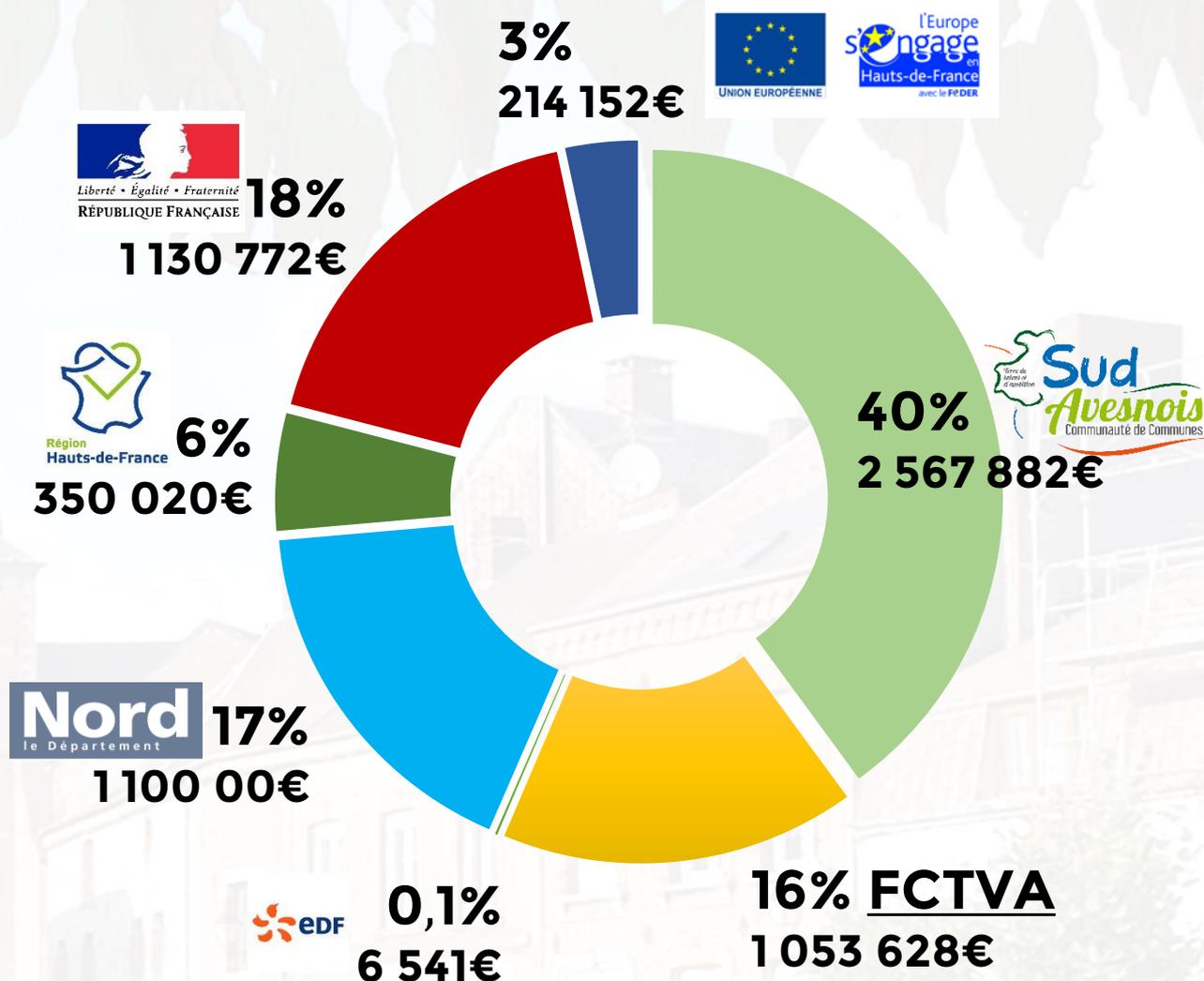
L'objectif est d'offrir une grande accessibilité horaire, une coopération effective entre les professionnels et un meilleur équilibre entre vie personnelle et cadre d'exercice des professionnels.

En effet, pour attirer de nouveaux professionnels et répondre au problème de désertification médicale qui soulève l'inquiétude légitime des populations, le territoire du Sud-Avesnois peut aujourd'hui se présenter sous ses meilleurs atouts : une organisation nouvelle et structurée des professionnels libéraux autour des projets de santé validés par l'Agence Régionale de Santé, des locaux adaptés aux nouvelles conditions d'exercice grâce à la réalisation de 3 maisons de santé en réseau, plus celle de Wignehies en organisation dispersée, des équipes de professionnels constituées sur chacun des sites, 3 SISA (*Sociétés Interprofessionnelles de Soins Ambulatoires*) créées, un système d'information partagé commun et des équipements de télémédecine qui offriront une réponse aux défis auxquels est confrontée l'offre de soins aujourd'hui et notamment sur le territoire Sud Avesnois.



Un accompagnement financier à la hauteur du projet : 3,8 millions d'euros de subventions

Dont 1 million de FCTVA



**Coût total des projets, y compris des outils de télémédecine :
6,4 millions d'euros TTC**



A découvrir la vidéo de présentation du projet :

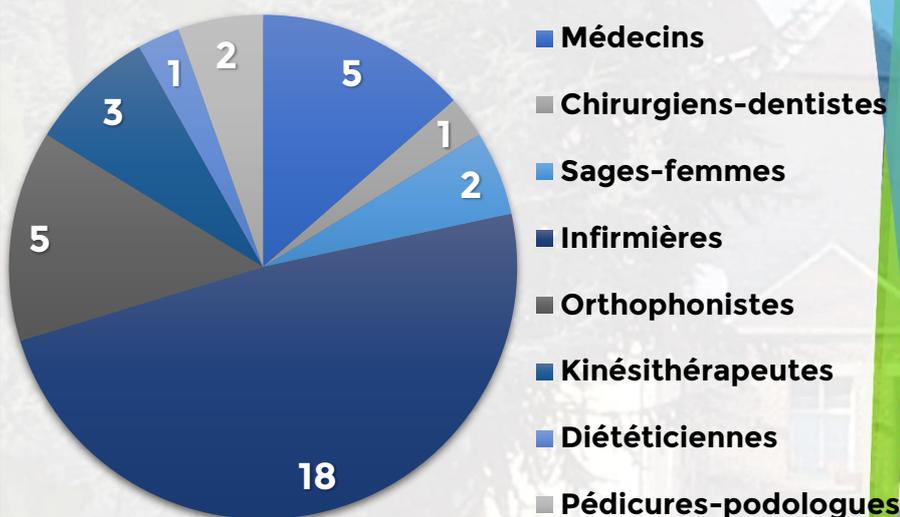
<https://www.youtube.com/watch?v=5xyLa-K9FHQ>

MSP EN CHIFFRES

- 3** Maisons de Santé Pluridisciplinaires HQE
- 6,4 Md€** coût TTC
- 60 %** taux de subventions
- 0 €** coût pour le contribuable / opération équilibrée par l'emprunt et les loyers
- 37** Professionnels Locaux de Santé installés
- 81 %** taux d'occupation des locaux
- 7** emplois créés (1 coordination, 2 secrétariat et 4 entretien)
- 79,6 %** satisfaction globale des patients - usagers (300 personnes interrogées)
- 22** Professionnels Locaux de Santé formés à l'E.T.P. (Education Thérapeutique du Patient)
- 3** SISA créées avec 27 actionnaires
- Locaux de la **CPAM** accueillis depuis 2019 et maintien du service public de proximité aux assurés.

Inauguré depuis le **28 octobre 2017**, ce projet est une réussite aux yeux de tous et plus particulièrement pour :

- l'accompagnement financier de l'ensemble des partenaires qui a permis d'obtenir **60 % de subventions** et d'aides soit 2.8 millions d'euros et 1 million de FCTVA,
- les équilibres réalisés entre des loyers attractifs pour les professionnels de santé et la capacité de remboursement des emprunts contractés par la CCSA ainsi que celui relatif au fonctionnement des 3 maisons de santé,
- l'investissement communautaire ayant permis d'injecter dans l'économie locale plus de **5,5 millions d'Euros** (25 des 27 entreprises attributaires des marchés sont implantées à moins de 50 kms de Fourmies dont 8 à l'intérieur du territoire communautaire).
- et la volonté des élus ayant permis la réalisation de **4.175 heures d'insertion pour 30 personnes** grâce aux clauses d'insertion inscrites dans les marchés publics des 3 chantiers.



A ce jour, 37 professionnels de santé sont installés dans les 3 maisons de santé et disposent de baux professionnels (7 à Anor, 19 à Fourmies et 11 à Trélon).

Depuis mars 2017, 3 Sociétés Interprofessionnelles de Soins Ambulatoires ont été créées et bénéficient aujourd'hui de dotations de la CPAM du Hainaut. Cette structuration ainsi que les financements associés permettent aux professionnels locaux de santé, associés des SISA, de s'équiper de matériels complémentaires et d'équipements médicaux spécifiques. Par ailleurs, la mission de coordination, effective depuis mai 2018, permet l'animation et le développement des projets de santé et la coopération entre l'ensemble des professionnels de santé (organisation de réunion mensuelle et mise en oeuvre d'actions de santé publique).

2019 marque l'accueil des nouveaux locaux de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie au sein de la Maison de Santé de Fourmies et le maintien des services apportés et de la présence de l'accueil de proximité pour les habitants des 12 communes de la CCSA. Au-delà des services apportés à la population et le maintien des agents sur le site, la recette générée annuellement par la location de ces nouveaux locaux s'établit à près de 10.000 €/an. Pour l'ensemble des élus, il est en effet apparu assez judicieux et pratique d'offrir dans un même lieu une offre de soins et un service en capacité d'ouvrir des droits pour leur prise en charge.

La localisation et l'accessibilité des locaux, en plein centre-ville de Fourmies, apparaissent également idéales pour la CPAM et pour l'ensemble des usagers.

Par ailleurs, les relations avec la CPAM du Hainaut et les 3 SISA (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires) d'Anor, de Fourmies et de Trélon sont excellentes et permettent d'apporter des financements complémentaires aux fonctionnements des 3 structures. C'est donc une excellente nouvelle au regard d'un certain nombre de modifications de la Caisse sur d'autres territoires.

Le taux d'occupation actuel des locaux progresse pour atteindre 85 % et seuls 5 cabinets de médecins et depuis celui du chirurgien-dentiste décembre 2019 sont aujourd'hui vacants.

A partir du lundi 29 avril la Cpm du Hainaut accueille les assurés dans un nouvel espace situé au 71 rue Jean Jaurès à Fourmies.

Cette maison de santé regroupe plusieurs professionnels de santé : infirmières, médecin généraliste, sage-femme, pédicures podologues, orthophonistes, masseurs kinésithérapeutes, chirurgien-dentiste et diététicienne.

Dans des locaux flambant neufs, les conseillers de l'Assurance Maladie vous reçoivent du lundi au vendredi et mettent à votre disposition un espace libre-service pour vos démarches rapides.

SERVICES DISPONIBLES



Pour prendre rendez-vous, pensez à préparer votre numéro de Sécurité sociale et connectez-vous sur votre compte ameli ou composez le **36 46***(du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30).

Les Mouvements en 2019

Communes	Les Départs	Les Arrivées	Observations
Anor	S. Hu - Osthéopathe	S. Lallement - Orthophoniste	
Fourmies	P. Rousset - Sage-Femme	R. Van Den Busch - Sage-femme	
	T. Comsa - Chirurgien Dentiste	I. Pilet - Sage Femme	Au 16/11/2019
		CPAM du Hainaut	Au 01/04/2019
Trélon		S. Oxybel - orthophoniste	Au 01/10/2019
		C. Jeuland - Orthophoniste	Au 01/01/2019
		N. Gaillez - Pédicure Podologue	Au 01/09/2019

A découvrir pour en savoir plus :

- le livret des 3 maisons de santé mis en ligne par la Fédération des Maisons de Santé Nord : <https://fr.calameo.com/read/0053628980bbb05fe90f9>

- les vidéos réalisées par Fr3 : https://www.youtube.com/watch?v=-uHXM-uN7_I et la Région HDF : https://www.youtube.com/watch?v=OA_WLLmwCDI



4. Le contrat local de santé

La charte partenariale signée en 2019 avec l'ARS pose l'objectif de la signature du Contrat Local de Santé comme un véritable outil au service de promotion de la santé, de la prévention, des politiques de soins et d'accompagnement du social et médico-social.

Porté conjointement par l'ARS et les collectivités locales, le Contrat Local de Santé (CLS) est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires pour mettre en œuvre des actions au plus près des populations.

Il est un outil permettant la rencontre des préoccupations des collectivités locales et la déclinaison territoriale du Projet Régional de Santé Hauts-de-France.

Il mobilise les forces vives du champ sanitaire mais également d'autres politiques publiques. Il s'adosse sur une démarche participative et a vocation à traiter uniquement de ce qui relève d'un volontarisme local.

Les objectifs et finalités poursuivis par un Contrat Local de Santé sont notamment de contribuer à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé et à la construction de parcours de santé adaptés aux besoins du territoire, en conjuguant les politiques de santé portées par l'ensemble des partenaires. La place des parcours, à l'échelle des territoires est un enjeu considérable de santé publique.

Au regard des problématiques locales diagnostiquées, importance des problématiques de santé mentale dont le taux de suicide et surmortalité significative liée à la consommation d'alcool et de tabac, deux orientations stratégiques ont été arrêtées : « Améliorer l'accès à la prévention et à la prise en charge des conduites à risque et/ou addictives et favoriser le parcours de vie de santé mentale. Pour tous les publics mais avec un focus sur les jeunes ».



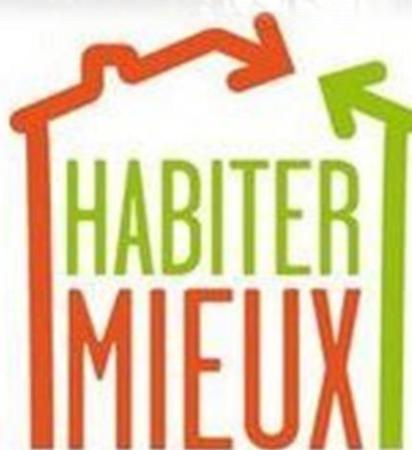
Ce contrat devrait être signé avant la fin de l'année 2020.

5. Le programme d'intérêt général Habiter Mieux

Afin de répondre aux objectifs du Contrat de Transition écologique et solidaire pour le territoire Sambre Avesnois (CTES), les services de l'Etat ont proposé d'étendre le Programme d'Intérêt général (PIG) à l'ensemble du territoire de l'Arrondissement d'Avesnes-Sur-Helpe, soit les 151 communes. Les élus de la CCSA ont marqué leur volonté d'intégrer ce dispositif en partenariat avec l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre.

La convention opérationnelle du Programme d'intérêt général « Habiter Mieux » sur la période 2019-2022 signée par le président Jean-Luc Pérat, actait la réhabilitation de 50 logements par an répartis entre les propriétaires occupants pour 48 logements et les propriétaires bailleurs pour 2 logements, sur les trois thématiques suivantes : l'amélioration énergétique, la lutte contre l'habitat indigne et l'autonomie.

Le Conseil communautaire a délibéré le 25 février 2019 et validé la convention opérationnelle pour un démarrage opérationnel au 1^{er} trimestre 2019.



Une aide de l'État pour
un logement économe
et écologique

Chacun des quatre présidents d'EPCI (CAMVS-CSA-CCPM-3CA) a signé les conventions opérationnelles et de prestations de service. Mais la DREAL a finalement rejeté la convention opérationnelle du PIG au motif que l'engagement financier dépassait leur capacité financière dédiée à l'ingénierie d'une seule convention plafonnée à 200.000 € (la convention opérationnelle liant les 4 EPCI prévoyait une enveloppe de 345.000 € pour l'ingénierie).

Les services de l'Etat ont donc demandé à ce que la CAMVS conserve sa propre convention opérationnelle et qu'une autre soit créée pour les trois autres EPCI. La CAMVS sortant de la convention, il ne s'agit donc plus d'un PIG d'arrondissement.

La CCSA a par conséquent annulé sa délibération du 25 février 2019 et en a repris une pour signer cette nouvelle convention avec les deux autres EPCI ainsi que l'ANAH.

En ce qui concerne la convention de prestation de service, elle ne concerne plus que trois EPCI pour lesquelles la CAMVS agit comme mandataire et assurera le suivi opérationnel du PIG « Habiter Mieux ».



TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DU LOGEMENT



AMÉNAGEMENT POUR LE MAINTIEN À DOMICILE



TRAVAUX DE RÉNOVATION LOURDE DE L'HABITAT

Votre facture de chauffage est trop élevée ?



Votre habitat n'est plus adapté à vos besoins ?



Vous êtes propriétaire et vous avez des travaux importants à réaliser ?



ENSEMBLE, ÉVALUONS VOTRE SITUATION :

- Vos besoins
- Une étude thermique
- Des préconisations de travaux à faire

ENSEMBLE, REGARDONS VOTRE SITUATION :

- Un diagnostic d'autonomie
- Les aides disponibles
- Les démarches à entreprendre

NOUS VOUS PROPOSONS :

- D'évaluer l'état du logement
- De réaliser une étude thermique
- D'élaborer un programme de travaux

L'Aire d'Accueil en Chiffres

12 emplacements
étaient disponibles une
capacité de **24**
places de
caravanes.

Taux
d'encaissement :
100 %

Actes de
vandalisme : **0**

6. L'aire d'accueil des gens du voyage

L'aire d'accueil des gens du voyage de Fourmies est composée de 12 emplacements et chaque emplacement peut accueillir 2 caravanes ce qui porte la capacité d'accueil maximale de l'infrastructure à 24 caravanes.

Chaque emplacement dispose d'un branchement eau et électricité raccordé à un sous compteur qui permet au gestionnaire de demander le remboursement des consommations aux familles. Deux blocs sanitaires sont à la disposition des familles ; l'un des blocs peut accueillir les personnes à mobilité réduite. Un troisième bloc accueille le bureau du gardien et le local technique (compteurs individuels et rangement matériel).

L'aménagement paysager a été pensé en s'inspirant du bocage de l'Avesnois.

Depuis le 30 janvier 2012, l'aire d'accueil est géré en régie par Bruno Henneuse agent de la collectivité qui assure l'entretien général de l'équipement tous les jours de la semaine sauf le week-end. De plus, des travaux d'entretien et de réhabilitation sont effectués tous les ans pour garantir un accueil de qualité.

L'aire d'accueil des Gens du Voyage de Fourmies a été fermée :

- du 13 avril au 5 mai 2019 inclus
- du 10 août au 8 septembre 2019 inclus

IMPORTANT : Il est à noter que la Communauté de Communes souhaite scrupuleusement respecter la loi en matière de gestion de son aire d'accueil des Gens du Voyage. Aussi, elle applique conformément à son règlement intérieur les périodes maximales de séjours pour éviter la sédentarisation non maîtrisée des familles sur cet espace. L'aire d'Accueil des Gens du Voyage de Fourmies figure parmi les bons élèves en matière de gestion, de taux d'encaissement (100%) et de vandalisme (aucun en 2019). Le nouveau calcul mis en place par l'Etat pour le versement de l'AGAA pénalise le fonctionnement de l'aire d'Accueil de Fourmies.

BILAN FINANCIER 2019

AIRE D'ACCEUIL DES GENS DU VOYAGES

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Eau/assainissement	1 877,10 €	Droits de place et remboursement fluides	5 961,74 €
Electricité	5 070,75 €	Subvention AGA	22 293,36 €
Vêtements de travail	201,60 €		
Fournitures d'entretien et petit équipement	1 204,64 €		
Fournitures administratives	127,20 €		
Entretien réparation	1 230,04 €		
Frais déplacement	45,44 €		
Divers	34,21 €		
Autres services extérieurs	241,75 €		
Charges de personnel	32 792,48 €		
Charges d'administration générale	2 750,00 €		
TOTAL	45 575,21 €	TOTAL	28 255,10 €
Bénéfice		Perte	17 320,11 €
TOTAL GENERAL	45 575,21 €	TOTAL GENERAL	45 575,21 €



5

Développement Culturel



5226 adhérents

747 nouvelles
adhésions

2922 documents ont
transité par la navette

51 517 documents
empruntés par des
adultes ;

16067 par des
enfants ;

6514 par des
collectivités.

1. Le réseau de lecture publique médi@'pass

a. Le fonctionnement du réseau

Le réseau médi@'pass est constitué de 8 médiathèques sur la CCSA, du centre de documentation de l'écomusée et de la bibliothèque belge de Momignies. Les bibliothèques et équipements sont communaux, la coordination intercommunale. Au 31 décembre 2019, le réseau comptait **5226 adhérents, soit 20,1% de la population et 747 nouvelles adhésions sur l'année 2019**, ce qui place le taux d'adhésion au-dessus du taux national de 17% de la population inscrite. L'ouverture en 2020 du 36, lieu multi-services (ludothèque, médiathèque, lieu intergénérationnel, espace numérique) à Anor laisse présager le maintien de cette dynamique pour les années à venir.

Le portail commun, qui regroupe nouveautés, coups de cœur et actualités du réseau, héberge également le catalogue commun offrant 66 406 notices, c'est-à-dire autant de titres différents, sans compter les doublons, rééditions, ou formats différent (dont environ 58 500 livres, 4600 CD et 3400 DVD).

Bénéficiant d'un financement LEADER, la navette électrique assure les transferts de documents entre médiathèques trois fois par semaine, service apprécié par les adhérents. En 2019, 2922 documents ont transité par la navette, soit près d'1/3 de plus qu'en 2018.

Et concernant les prêts, 51 517 documents ont été empruntés par un public adulte, 6514 par des collectivités et 16067 par des enfants.

b. Le Contrat Territoire Lecture

Dans le cadre de la troisième année du **CTL (Contrat-territoire-lecture)** signé avec la DRAC, le réseau médi@'pass propose une « saison culturelle » divisée en plusieurs actions intercommunales (autant de publics différents):

📖 **Les goûters numériques** (actions autour d'un parc de tablettes acquis par le réseau, pour les seniors, les enfants, les demandeurs d'emploi, les agriculteurs, et acquisition de malles jeux vidéo)

✓ **450 personnes touchées**

📖 **Le Prix des Incorruptibles** (achat de malles, venue d'auteurs, expositions de travaux scolaires)

✓ **ensemble des classes, parents et professionnels**



📖 **Les Jardins partagés** (4 week-ends autour de la nature, conférences, ateliers, spectacles, installation de grainothèques)

✓ **300 personnes (tous publics)**

📖 **Bébés lecteurs** (journées pro, ateliers, spectacles pour les 0-3 ans et les spécialistes de la petite-enfance, interventions en PMI, prêts de malles de livres, en France et en Belgique)

✓ **500 personnes touchées environ**



📖 **La Quinzaine du conte** (représentations scolaires maternelles et CM2, plus soirée tous publics et animations en médiathèque)

✓ **Pus de 1000 élèves, 250 tous publics**

📖 **Le festival du film d'animation** (projections, ateliers, conférences... autour de l'animation, création de malles d'animation)

✓ **700 personnes (tous publics)**

📖 **Les Petits Champions de la lecture** (finale départementale organisée à l'écomusée)

✓ **13 participants, 75 personnes dans le public**



c. Le Contrat Local d'Éducation Artistique

La deuxième année du CLÉA (contrat local d'éducation artistique) signé avec la DRAC, l'éducation nationale, le département et la commune de Momignies a eu lieu de Janvier à Mai 2019. **La Compagnie Les Mains Sales et l'illustratrice Louise de Contes ont été sélectionnées.**



La semaine d'immersion a eu lieu en novembre 2018. Ce CLEA est tout au long de la vie et s'adresse aux structures scolaires, culturelles, sociales, associatives : ont ainsi participé des écoles maternelles, primaires, collèges, Emmaüs, l'ESAT du Pont de Sains, le centre hospitalier, l'Association d'Éducation et de Prévention, l'EHPAD de Fourmies, le Centre Socio-culturel, la communauté Emmaüs... Une soirée de restitution a été proposée lors de la Nuit des Musées à l'Atelier-Musée du verre, avec une très belle fréquentation.

La semaine d'immersion de la deuxième année a eu lieu en novembre 2019 :

les artistes plasticiens Aymeric Caulay et Béatrice Meunier-Déry ont été sélectionnés.



Au total :

21 établissements :

- 3 collèges,
- 12 écoles élémentaires,
- 6 écoles maternelles

62 enseignants

1300 élèves

21 structures hors scolaires

600 personnes touchées hors structures

350 personnes lors de la nuit des musées

Soit plus de 2300 personnes touchées sur 12 communes.

Sans compter tous les publics indirects qui ont croisé ou participé aux actions sans que cela puisse être quantifié.



2. L'Ecomusée de l'Avesnois



En octobre 2018, le Préfet de Région a autorisé la création d'un EPCC « écomusée de l'avesnois » suite aux décisions concordantes prises par le Conseil Régional Hauts de France, le Conseil Départemental du Nord, la Communauté de Communes Sud-Avesnois, les villes de Fourmies et Trélon sur la création et sur les statuts de cette structure.

L'EPCC Ecomusée de l'Avesnois est un établissement public à caractère industriel et commercial, qui exerce son activité sur deux sites situés à Fourmies (musée du textile et de la vie sociale) et Trélon (atelier musée du verre).

Le principe d'un EPCC, établissement de coopération culturelle, est de dépasser le périmètre de chacune des collectivités pour créer une synergie d'ensemble à une échelle plus grande.

Les partenariats entre l'Ecomusée et la CCSA :

CLEA : l'écomusée est partenaire du CLEA et siège au comité de sélection. Il met à disposition des artistes et des publics les musées, ses ressources, ateliers de production. Il accueille la 27ème heure. La fin du CLEA coïncide avec la nuit des musées. L'écomusée est ainsi plus qu'un « simple » partenaire sur le CLEA et co-organise un certain nombre de moments du CLEA.

La classe, l'œuvre : depuis 2019, l'écomusée participe au dispositif La classe, l'œuvre porté par la DRAC et propose à une ou plusieurs classes du territoire de la CCSA de développer un projet « cousu main ». Nous proposons aux classes d'inscrire leur projet dans le CLEA, et une restitution est aussi organisée lors de la nuit des musées. En 2019, ce sont deux classes de l'école René Bry de Trélon qui y ont participé.

Autres projets spécifiques à destinations des publics fragilisés : c'est mon patrimoine, De(s) forme(s) avec Réussir en Sambre Avesnois, projet avec l'AFAD.

Avec le réseau Médi@'Pass : le centre de documentation fait partie des médiathèques du réseau et est accessible au public. Accueil de la Quinzaine du conte, petits champion de la lecture.

Joly Jazz en Avesnois : en 2019, comme en 2018, l'écomusée de l'avesnois a été coorganisateur du festival avec le Val Joly. A ce titre, il a cofinancé le festival (10 000€ soit 1/3 de son budget pour les manifestations/ateliers publics) dont de nombreuses manifestations sur le territoire de la CCSA (Trélon, Fourmies, Anor...).



Les partenariats entre l'Office du Tourisme Sud-Avesnois et l'Ecomusée : **rapprochement physique et mutualisation de moyens.** En 2019, l'OT Sud-Avesnois a été retenu dans le cadre de l'appel à projet « OT du futur » lancé par le département. Le projet proposé est le rapprochement OT/ écomusée. La philosophie du projet est de dépasser le simple cadre d'un rapprochement physique, d'une juxtaposition pour proposer une « véritable porte d'entrée du territoire » avec de nombreux services (billetterie, café original avec une programmation et permettant de connaître l'offre du territoire, boutique...) pensée aussi bien pour les touristes que les habitants.

Logistique et prêt de matériel : transport, prêt de matériel (panneaux d'expo, podium, mobilier pour évènements...) mutuel, prêt des salles de l'écomusée aux communes, à l'OT ...

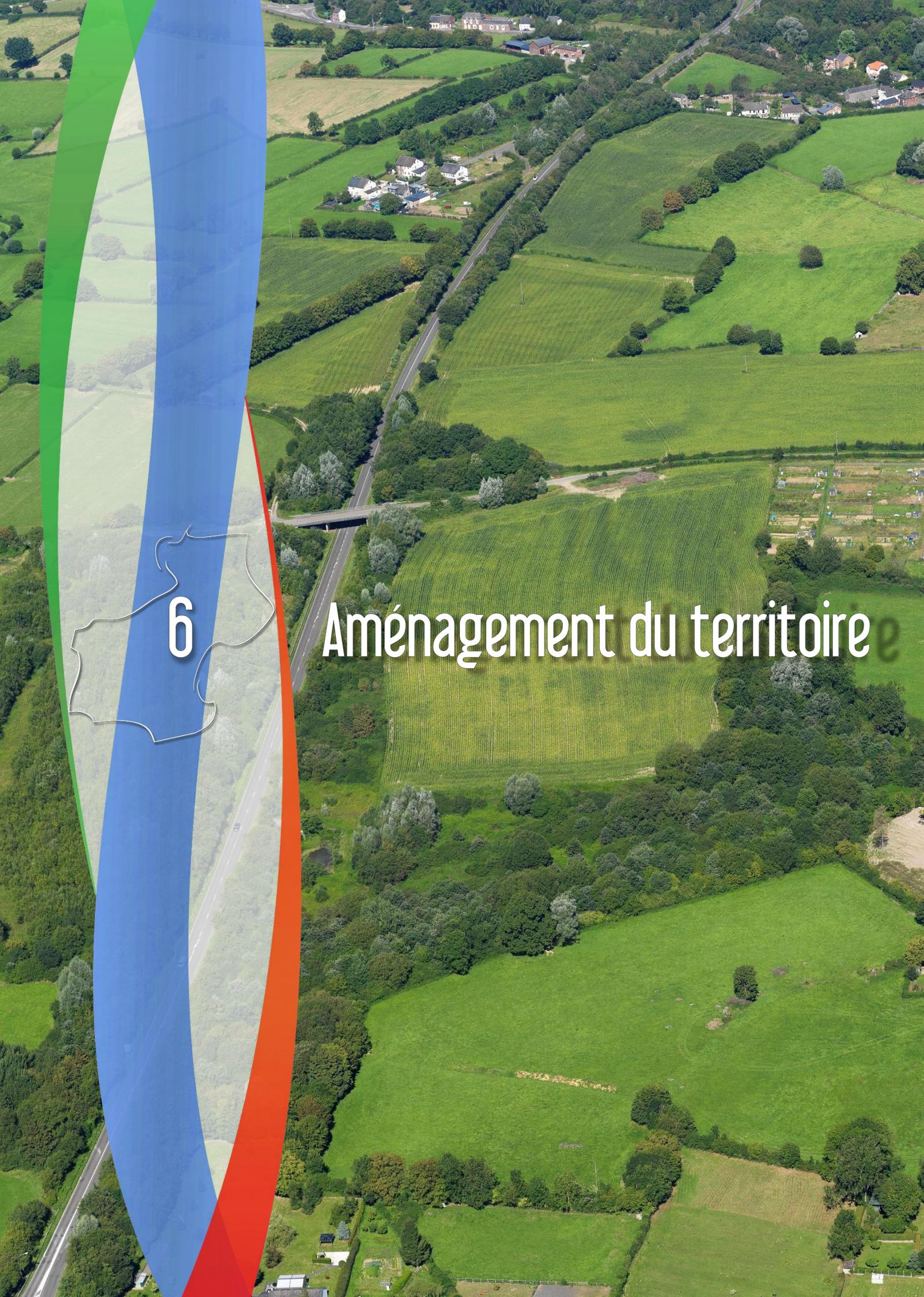


écomusée
de l'avesnois

extraordinaire du 25 octobre 2018.

L'association a définitivement été dissoute le 31 décembre 2019.

Durant toute l'année 2019, dans l'attente du transfert définitif de l'association vers l'EPCC, les services administratifs et comptables ont poursuivi leur travail pour l'association : passage des écritures comptables, relances au niveau des créances, transferts ou clôtures des différents contrats, organisation des dernières réunions : conseil d'administration, assemblée générale... tout cela en lien avec le liquidateur nommé lors de l'assemblée générale



6

Aménagement du territoire

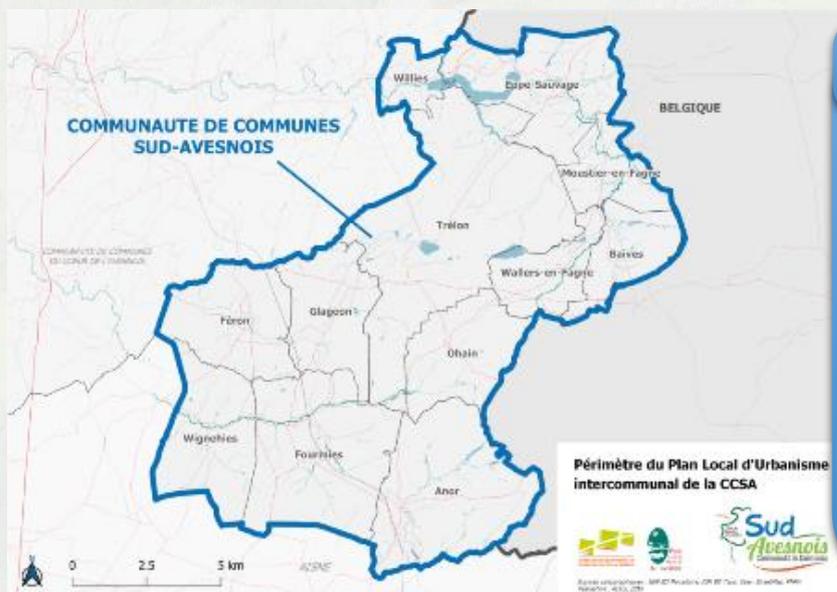


1. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Le PLUi de la CCSA couvrira, d'ici fin 2021, l'intégralité du territoire de la CCSA et se substituera aux documents d'urbanisme jusqu'alors existants à l'échelle communale. L'objectif est de faire de ce PLUi un véritable outil de projet partagé et cohérent au service du territoire et au sein duquel chacune des 12 communes s'inscrira, tout en préservant ses spécificités.

Le PLUi concerne tous les habitants de la CCSA. En effet, le zonage et le règlement de chaque zone déterminent la vocation des différents secteurs du territoire ainsi que la localisation des activités. A ce titre, un registre est mis à la disposition des habitants pendant toute la durée de la procédure dans chaque mairie et au siège de la Communauté de communes. Chacun peut donc, tout au long de l'élaboration du document, faire part de ses remarques et observations.



Pour Rappel

En 2017, la CCSA a fait le choix de s'engager « dans la voie de la gestion urbanistique à l'échelle intercommunale » en lançant la procédure de mise en œuvre du PLUi.

Trois phases de réunions publiques ont été organisées sur le territoire :



Une réunion de présentation du diagnostic et du projet de développement, le 1er mars 2019 ;



Une réunion par commune en phase règlementaire :

- Ohain, le 18 novembre 2019 à 18h00 à la salle des fêtes
- Wallers-en-Fagne, le 21 novembre 2019 à 18h00 à la mairie
- Glageon, le 26 novembre 2019 à 18h00 à la salle des fêtes
- Baives, le 27 novembre 2019 à 17h00 à la mairie
- Moustier-en-Fagne, le 28 novembre 2019 à 18h00 à la salle des fêtes
- Eppe-Sauvage, le 29 novembre 2019 à 18h00 à la salle des fêtes
- Féron, le 02 décembre 2019 à 18h00 à la mairie
- Anor, le 03 décembre 2019 à 18h00 à la salle des fêtes Robert Dubar
- Fourmies, le 04 décembre 2019 à 18h00 à la mairie
- Wignehies, le 05 décembre 2019 à 18h00 à la salle de la Bergerie
- Willies, le 11 décembre 2019 à 18h00 à la salle communale
- Trélon, le 12 décembre 2019 à 18h00 en salle des fêtes.

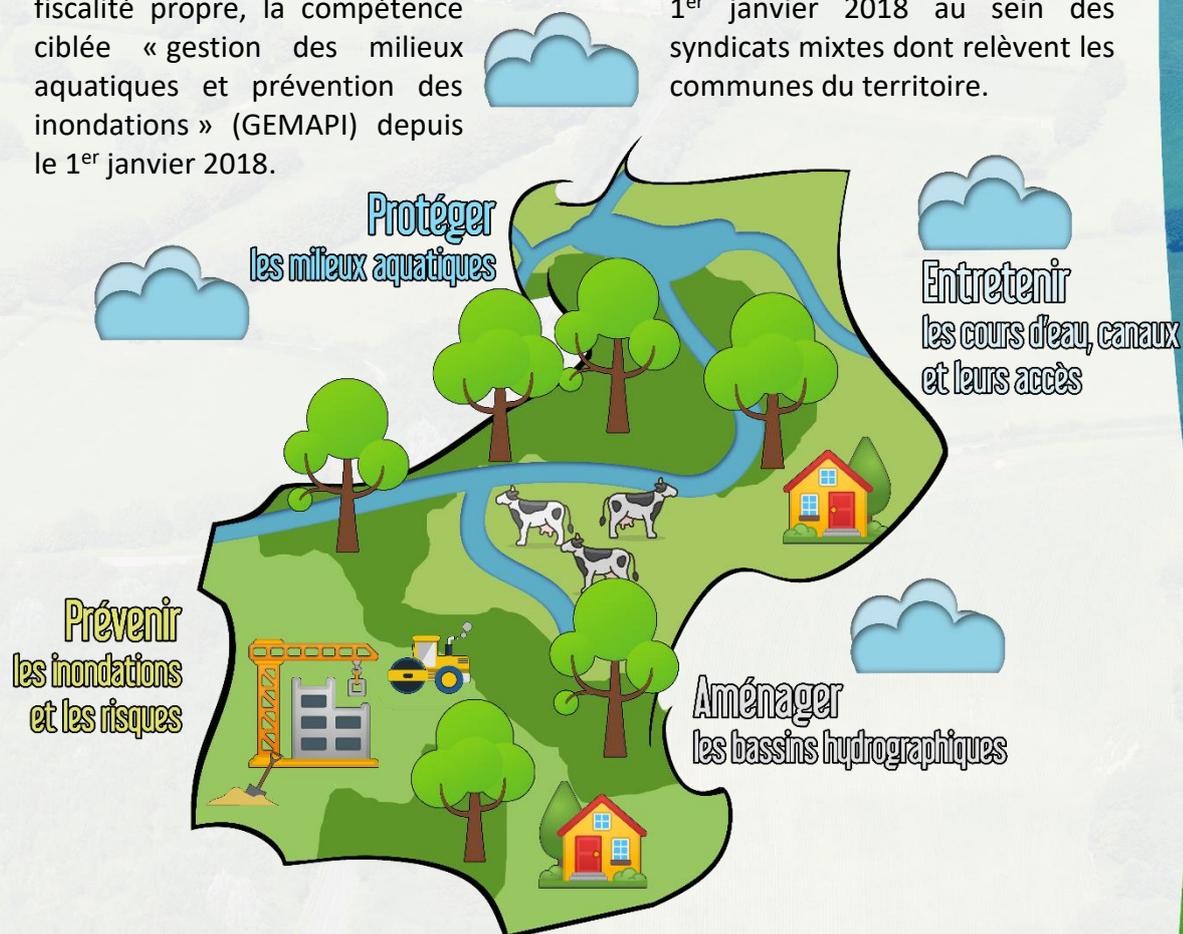


Après son approbation, le PLUi peut être consulté en Mairie ou à la Communauté de Communes pour connaître les règles applicables à votre projet.

2. GEMAPI

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a attribué aux EPCI à fiscalité propre, la compétence ciblée « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) depuis le 1^{er} janvier 2018.

En l'absence de prise de compétence par anticipation, la représentation de la CCSA s'est appliquée automatiquement au 1^{er} janvier 2018 au sein des syndicats mixtes dont relèvent les communes du territoire.



Au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA), la CCSA dispose de 9 membres représentant la collectivité, élus lors du conseil du 19 février 2018, conformément aux statuts actuels.

La compétence GEMAPI a été transférée au SMAECEA par délibération du conseil communautaire en date du 27 septembre 2018 sur le périmètre des 10 communes (hors Trélon et Ohain).

En 2019 :

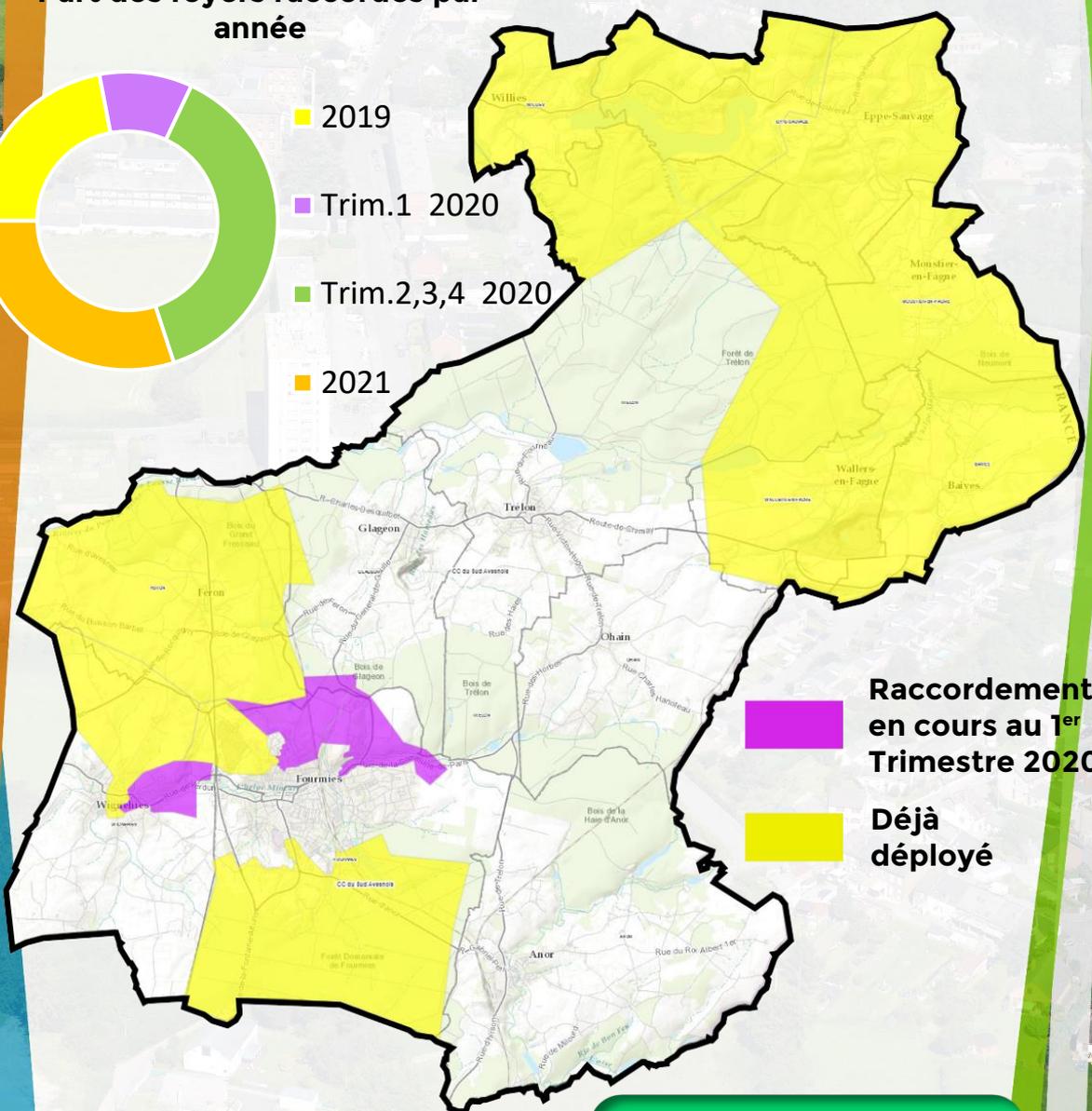
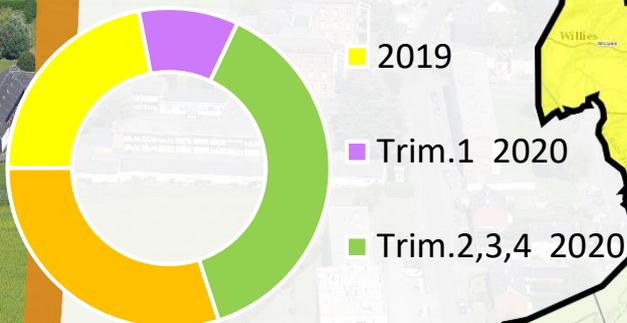
SMAECEA : Les modifications des statuts du SMAECEA suite à l'arrêté interdépartemental portant extension de ses compétences du 1^{er} août 2019, ont été approuvées par le conseil syndical le 20 février dernier et devront être validés par les EPCI membres.

SIABOA : Le syndicat ayant renoncé à l'exercice de la prévention des inondations (PI), la CCSA redevenue compétente a décidé d'adhérer en juin 2019, à l'Entente Oise Aisne pour la gestion de cet ITEM (item 5 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement), et a sollicité ses communes membres sur le sujet. L'arrêté préfectoral actant l'adhésion de la CCSA au syndicat devrait intervenir au plus vite.

3. Le déploiement de la fibre

Le déploiement de la fibre, assuré par le Syndicat Fibre 59/62, a rendu éligible presque un quart de la population du Sud-Avesnois en 2019. Il se poursuivra jusque fin 2021.

Part des foyers raccordés par année



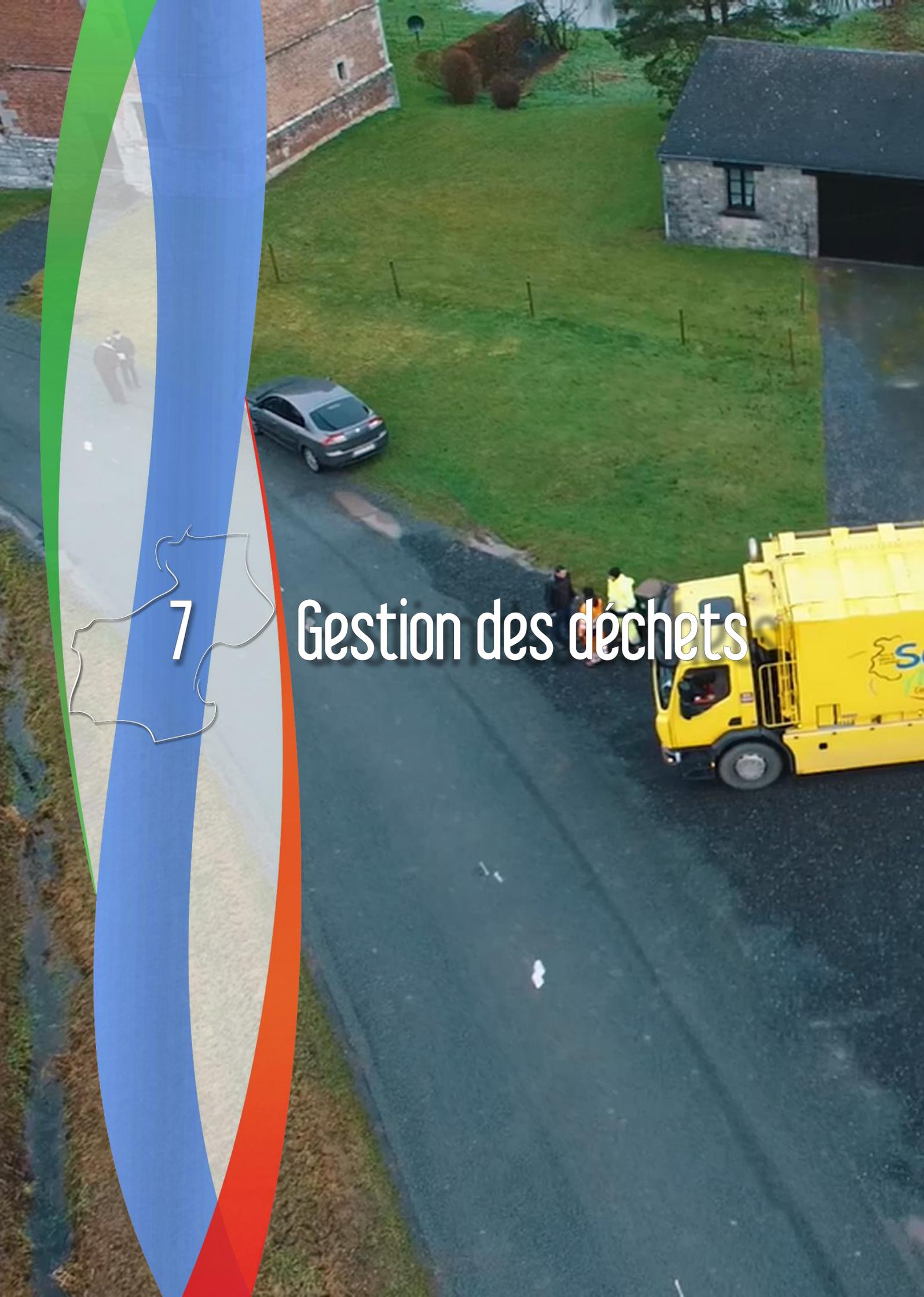
Etude permettant de déterminer le passage des câbles.

Un Fournisseur d'Accès Internet (FAI) installe son boîtier de démodulation environ 1 à 3 mois après le raccordement physique



Les nœuds de raccordement et les câbles sont installés. Les habitations sont physiquement reliées à la fibre.

L'administré peut demander à s'abonner à la fibre auprès du FAI qui a installé un boîtier.



7

Gestion des déchets



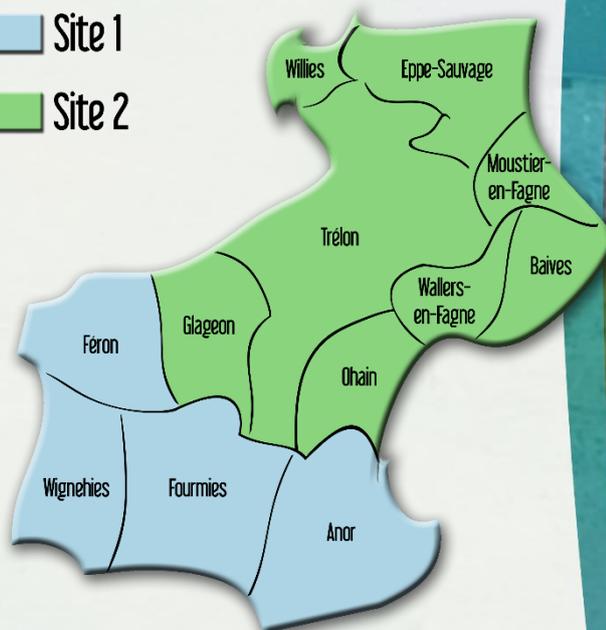
1. La collecte des déchets

a. Le fonctionnement général

La Communauté de Communes Sud-Avesnois est composée de 26 780 habitants pour 11 200 foyers, et l'élimination des déchets fait partie de ses compétences.

Le territoire est divisé en deux sites, représentant les deux anciennes intercommunalités.

Site 1
Site 2



Equipements :

Historiquement, chaque site a son propre fonctionnement dans le cadre du ramassage des déchets.

Site 1



Le bac de tri pour les EMR* collecté chaque semaine
**Emballage Ménagers Recyclable*

Le verre collecté en apport volontaire :

- ✓ 7 conteneurs à verre de 3 m3 enterrés
- ✓ 31 conteneurs à verre de 3 m3 semi-enterrés
- ✓ 20 conteneurs aériens



Le bac des ordures ménagères collecté chaque semaine

Site 2



Le bac de collecte des emballages Collecté en alternance avec les O.M



Le bac de collecte de verre Collecté en alternance avec les O.M



Le bac des ordures ménagères collecté chaque semaine

Fréquence de collecte :

Site 1

<i>Lundi 2 véhicules en collecte OM</i>	De 06 h 00 à 14h45	Fourmies Secteur 1 OM Fourmies Secteur 2 OM
<i>Lundi 1 véhicule en collecte Sélective</i>	De 06 h 00 à 14h45	Fourmies Secteur 1 R
<i>Mardi 2 véhicules en collecte OM</i>	De 06 h 00 à 14h45	Fourmies Secteur 1 OM Fourmies Secteur 2 OM
<i>Mardi 1 véhicule en collecte Sélective</i>	De 06 h 00 à 14h45	Fourmies Secteur 1 R
<i>Mercredi 2 véhicules en collecte OM</i>	De 06 h 00 à 14h45	Anor Secteur 1 OM Anor Secteur 2 OM
<i>Mercredi 1 véhicule en collecte sélective</i>	De 06 h 00 à 14h45	Anor Secteur 1 1R
<i>Jeudi 2 véhicules en collecte OM</i>	De 06 h 00 à 14h45	Wignehies Secteur 1 OM Wignehies Secteur 2 OM
<i>Jeudi 2 véhicules en collecte</i>	De 06 h 00 à 14h45	Wignehies Secteur 1 R

Site 2

Collecte des O.M. chaque jour + emballages ou verre en alternance chaque semaine

<i>Lundi</i>	A partir de 6 h 00	GLAGEON S1 +établissements soumis à la redevance spéciale
<i>Mardi</i>	A partir de 6 h 00	TRELON (1 ^{er} secteur)
<i>Mercredi</i>	A partir de 6 h 00	TRELON (2 ^e secteur)
<i>Jeudi</i>	A partir de 6 h 00	OHAIN + établissements soumis à la redevance spéciale
<i>Vendredi</i>	A partir de 6 h 00	GLAGEON S2+ la Fagne

Le site 2 est passé en quatre jours à partir du mois de juillet.

Tonnages :

Tonnages collectés pour 26780 hab

EMBALLAGES	1088 T
VERRE	934 T
Total du tri	2022 T
Ordures Ménagères	7 664T
Total ensemble des déchets ménagers	9 686 T

Performance par habitant

Emballages = 40.62kg/an/hab

Verre = 34.89 kg/an/hab

O.M = 286 kg/an/hab

b. L'expérimentation de la collecte du verre sur le SITE 1

Fort de l'expérience acquise lors de la mise en place de la collecte du verre en porte à porte en alternance avec les emballages sur le territoire de l'ex-GUIDE depuis juillet 2010, le projet d'une collecte du verre en porte à porte sur le SITE 1 a été présenté en commission le 10 janvier 2019.

Après débats et échanges, le conseil communautaire a adopté le 15 avril 2019 la mise en place d'une expérimentation pour une durée de 6 mois sur les communes de Fourmies et de Wignehies, une fois par mois, afin d'envisager de soit pérenniser le dispositif ou de laisser l'actuel système correspondant à l'apport volontaire du verre sur les communes du SITE 1.

Les éco-organismes soutiennent financièrement les collectivités pour le tri sélectif. Or, ces aides se font en fonction du verre recyclé et en fonction des performances. Pour mettre en place cette expérimentation, 910 bacs ont été achetés, sérigraphiés et distribués chez les particuliers concernés.



Rues concernées à Fourmies : Rue Robespierre, Rue des Howis, Square Ampère, Rue de la Commune de Paris, Impasse de la République, Résidence Les Tilleuls, Rue Louise Michel, Rue des Champs, Rue du Nouveau Monde, Rue des Cléments, Rue Alfred Maton, Rue Anatole France.

Rues concernées à Wignehies : Rue de Verdun, Rue des Peupliers, Résidence des Peupliers, Rue des Haies du Terne, Résidence du Terne, Résidence République, Rue Faidherbe, Rue Ghesquière.

L'expérimentation a débuté la première semaine du mois d'octobre. Différents supports de communication ont été édités à l'occasion, et les résultats sont en cours d'analyse.

Date de collecte par Communes	Poids	Nombre habitants	Kg par collecte	Estimatif annuel
-------------------------------	-------	------------------	-----------------	------------------

Fourmies

lundi 7 octobre 2019	5100,000KG	1551 Hab	3,288KG	39,458KG
lundi 4 novembre 2019	3060,000KG	1551 Hab	1,973KG	23,675KG
lundi 2 décembre 2019	3200,000KG	1551 Hab	2,063KG	24,758KG

Wignehies

jeudi 3 octobre 2019	2000,000KG	844 Hab	2,370KG	28,436KG
jeudi 7 novembre 2019	1740,000KG	844 Hab	2,062KG	24,739KG
jeudi 5 décembre 2019	1880,000KG	844 Hab	2,227KG	26,730KG

2. Les déchèteries

La CCSA dispose de deux déchèteries gérées en régie sur son territoire :

SITE 1 : Fourmies – zone de la Marlière

SITE 2 : Ohain – zone artisanale

Chaque déchèterie a maintenu son fonctionnement suite à la fusion des deux intercommunalités. Elles sont ouvertes à tous les particuliers par site à raison d'1m3 gratuit par jour non cumulable.

Un contrôle d'accès a été mis en place via une carte spécifique. Les usagers qui désirent se rendre à la déchèterie de leur secteur doivent se munir d'une carte d'accès, délivrée au PIDE (ou en déchèterie pour Ohain) sur simple demande avec un justificatif de domicile.

Les visites sont quantifiées à l'aide de PDA (*Personal device assistant*) équipés de lecteur de code barre : simplicité, rapidité et efficacité.

SITE 1 Fourmies



Fréquentation de la déchèterie : 33 144 visites pour l'année 2019

SITE 2 Ohain



Fréquentation de la déchèterie : 13 218 visites pour l'année 2019

Les déchets acceptés :

Traitement des encombrants : toutes les matières recyclables (10%) qui peuvent être récupérées sur les encombrants sont valorisées en matière (recyclées), (ex : ferrailles d'un canapé, ...)

Traitement des bidons souillés, des piles et des pneus : ces déchets spéciaux sont envoyés dans des filières spécifiques, pour un traitement adapté et respectueux de l'environnement.

Le bois Propre : le bois est redistribué dans les foyers qui le demandent, pour qu'ils puissent se chauffer.

Les Gravats : Les gravats sont évacués et déposés chez des agriculteurs à leur demande, pour remblayer des chemins.

Les DEEE : les appareils électriques, Électroniques, Electroménagers.

Conteneurs le Relais (textile) : 2016 sacs pour 8.22T en 2019

Sociétés retenues pour l'élimination des déchets :

	Fourmies	Ohain
Encombrants, bidons souillés	R.D.V à Hautmont	R.D.V. à Hautmont
Elagages et des déchets verts et bois d'agglo	R.D.V à Hautmont	R.D.V. à Hautmont
Gravats	R.D.V à Hautmont	filières agricoles
Ferrailles batterie papiers	DEWEZ FOURMIES	R.D.V. à Hautmont
Pneus	ÉCO PHU VALENCIENNES	Aliapur
Piles	COREPILES	
Huiles usagées		VEOLIA
Vêtements usagés	Le Relais	Le Relais

La redevance spéciale :

La redevance spéciale est une facturation aux commerçants, artisans et établissements concernés (dont entreprises) établie en fonction du volume de déchets collectés annuellement.

Le prix de la redevance des bacs OM est calculé au litre collecté par semaine et le prix du litre est fixé à 0.0133€. Le prix de la redevance des bacs R est lui fixé à 0.0067€ du litre.

Le mode de calcul est : prix du litre x nombre de litres x 52 semaines

Type de bac	Ordures Ménagères	Recyclables
140 litres	96,82 €	48,77 €
180 litres	124,48 €	62,71 €
240 litres	165,98 €	83,61 €
340 litres	235,14 €	118,45 €
750 litres	518,70 €	-

La redevance a été facturée aux mois de juin 2019 et décembre 2019 pour le site 1 et par trimestre pour le site 2 pour une somme totale de 233 123 € pour les deux sites.

Le reste de la charge est financé par un prélèvement du budget général de 1 100 000 €.

Le montant de la TEOM* pour les deux sites le montant est de 961 599 €.

*(Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

3. La sensibilisation à l'environnement

Dans le cadre de sa politique de gestion des déchets et de son partenariat avec Citéo, la CCSA opère sur son territoire des campagnes d'information et de sensibilisation au tri des déchets dans différents établissements :



- ✓ Sensibilisations à l'ensemble de l'école primaire d'Ohain sur le tri sélectif et mise en place d'un composteur pour leur potager CP, CE1, CE2, CM1, CM2 ;
- ✓ Sensibilisation et dotation de bacs à l'eau bleue (propriété privée mise à disposition) pour la Fédération Française de plongée pour le nettoyage du site (15 bacs OM, 15 bacs EMB et 10 bacs à VERRE) puis collecte des déchets après l'événement « nettoyons la nature » ;
- ✓ Sensibilisation et dotation de bacs pour la société de chasse de Wallers-en-Fagne pour le nettoyage de la forêt ;
- ✓ 2 séances de sensibilisation au tri chez la communauté Emmaüs de Glageon et mise en place du tri ;
- ✓ Sensibilisation du club du troisième âge de Fourmies et remise à niveau pour le tri sélectif.

Notons également que la CCSA a tenu un stand d'information durant le salon de l'entreprise et du terroir de Fourmies afin de répondre aux questions des usagers sur le tri des déchets, et sur l'expérimentation de la collecte en porte à porte du verre.





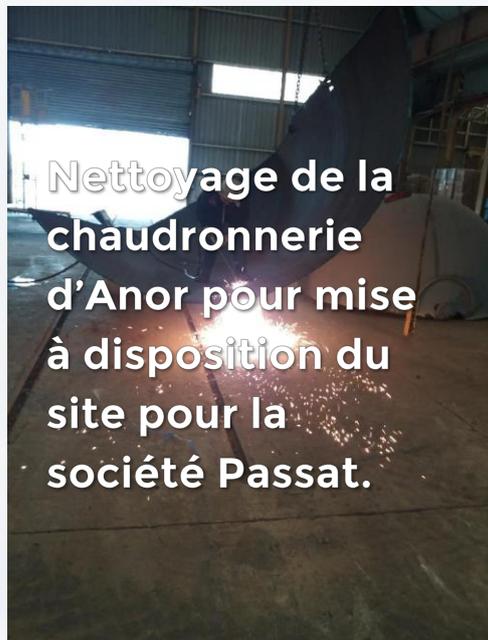
8

Services Internes



1. Les Services Techniques

Les Service techniques réalisent certaines interventions en régie telles que la réfection extérieure et intérieure des bâtiments intercommunaux (façade, pose de revêtements muraux, peinture, plomberie, revêtements de sol...), l'aménagement paysager, la tonte et le fleurissement du PIDE, des Gîtes, des Maisons de santé, des déchetteries et autres.



Nettoyage de la chaudronnerie d'Anor pour mise à disposition du site pour la société Passat.



Pose d'un ralentisseur et de bacs à fleurs pour assurer la sécurité de l'entrée principale des Services Techniques.



La réfection d'une partie de la dalle au sein de nos Services Techniques.



Aménagement d'une plateforme pour la création d'un rucher



Réfection de la façade de la Maison du futur hôtel d'entreprise Pierre et Bertrand : Sablage, rejointoiement, modification de la façade, création d'un accès sur la partie arrière

2. Le Service Commun

Ce service incombait au SICT jusqu'en 2012. A la dissolution de ce dernier, la communauté de Communes du GUIDE a souhaité continuer à faire profiter ses communes adhérentes de ce service.

Lors de la fusion en 2014, les « petites » communes ont émis le souhait de voir perdurer ce service.

Sont réalisées des interventions de terrassement et d'aménagement de voirie afin de garantir aux communes des travaux à moindre coût.

Les travaux sont planifiés en début d'année sur une période de 6 mois et sont facturés aux communes à l'issue de cette période.

Matériel utilisé :

-  **1 pelle hydraulique sur pneus**
-  **1 tracteur équipé d'une benne**
-  **1 camion benne**



3. Le Service Festivités

Ce service assure le montage de tentes de cérémonie et de podiums, la mise à disposition de tables, chaises, bancs, barrières uniquement pour les manifestations des communes et associations du territoire.

Pour l'année 2019, le service festivités a réalisé 284 interventions.

Le matériel :

Tente : 2 tentes 10 x 18 - 1 tente 10 x 15 - 1 tente 10 x 5 - 3 tentes 12 x 6

Tonnelles fonctionnelles : 2 tonnelles 3 x 3 - 1 tonnelle 6 x 4 + 3 tonnelles en cours de réparation

Podium : 1 roulant 7,5 x 6 - 1 roulant 4 x 2 - 1 podium 12 x 7,5 (divisible en 2) - 1 podium 7,5 x 10,5 (divisible en 2)

Tables Kermesse PVC : 300

Bancs Kermesse PVC : 550

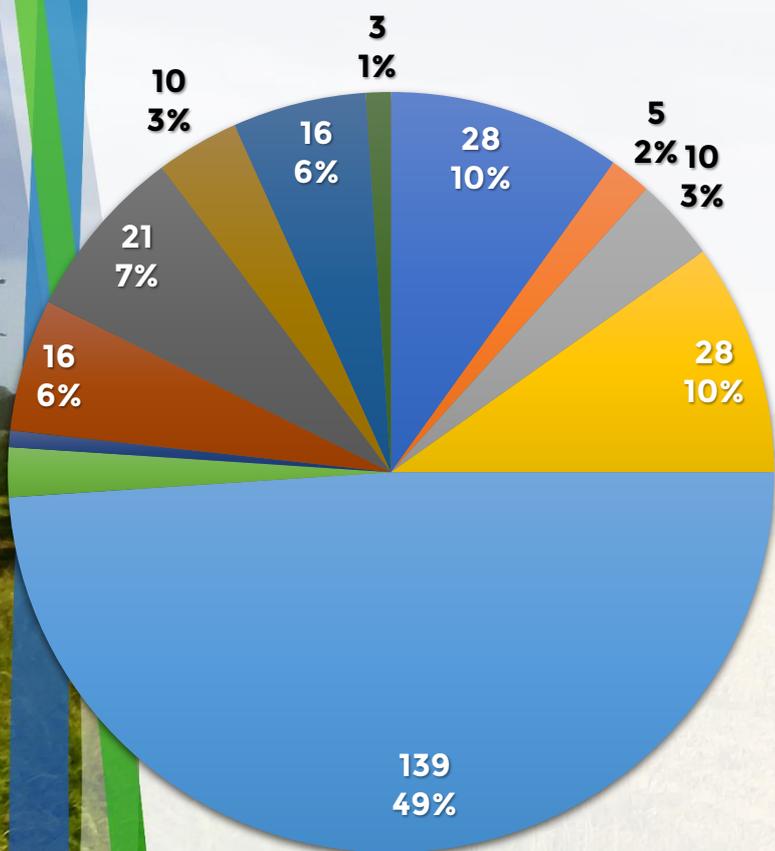
Chaises PVC : 395 Chaises métal : 280

Tables Plateaux (plateau, entretoise, pieds) : 130

Barrières : 1 600

RÉPARTITION DES INTERVENTIONS DU SERVICE FESTIVITÉS PAR COMMUNE

- ANOR
- BAIVES
- EPPE SAUVAGE
- FERON
- FOURMIES
- GLAGEON
- MOUSTIER EN FAGNE
- OHAIN
- TRÉLON
- WALLERS EN FAGNE
- WIGNEHIES
- WILLIES



4. Le Service Sérigraphie

Le service sérigraphie conçoit et réalise des calicots, panneaux, la sérigraphie de véhicules, le flocage de vêtements, et autres, pour les communes du Territoire et les associations (sous couvert du Maire). Ne sont facturées que les matières premières.

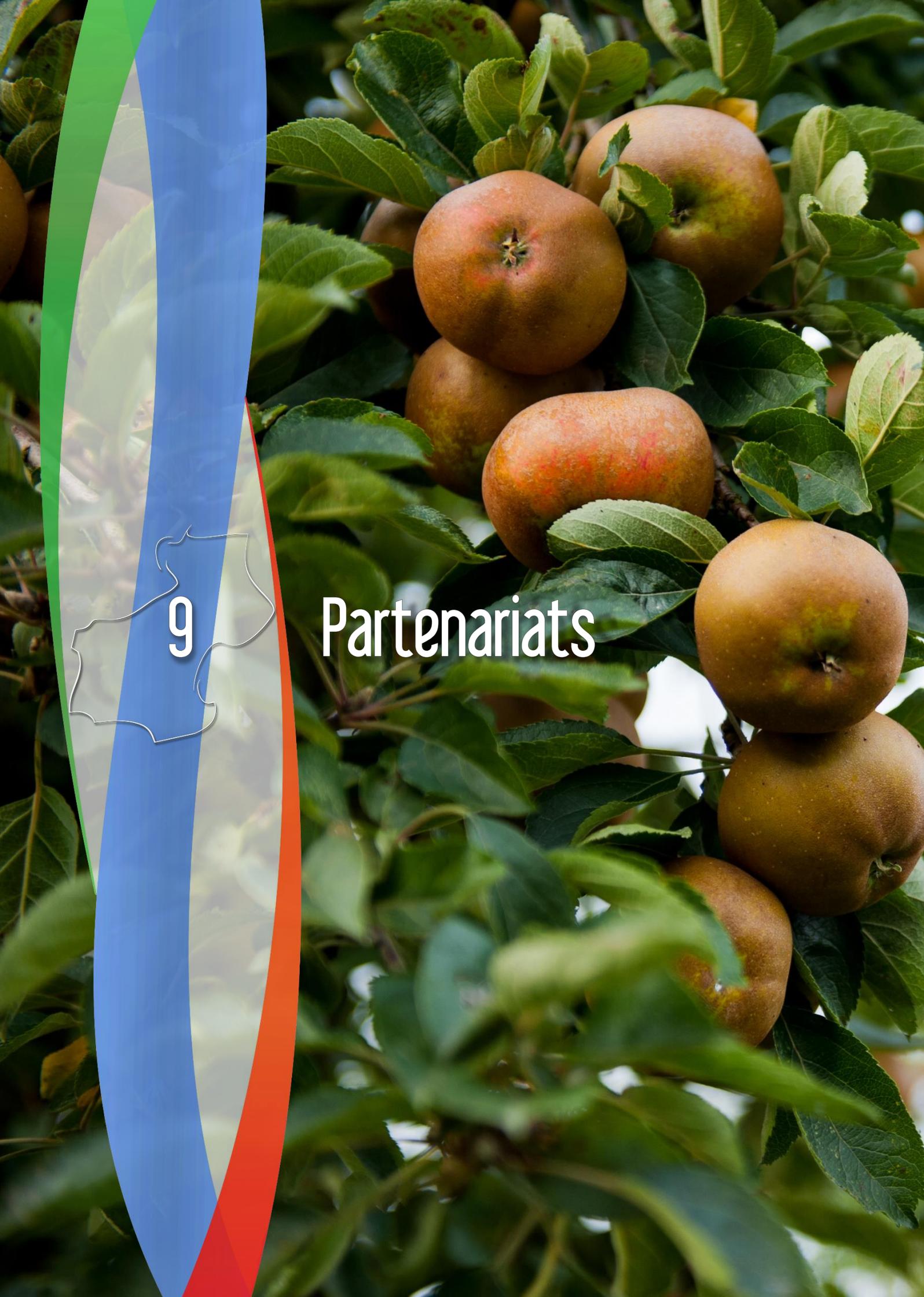
Le service est équipé du matériel suivant :

-  **1 traceur d'impression et découpe ROLAND Verssa Cam VS-540I**
Largeur d'impression de 137 cm
-  **1 traceur de découpe GRAPHTECH FC 8 600** Largeur de découpe
1 300
-  **1 lamineur à froid KARLA STARTER 1400**



RÉPARTITION DES TRAVAUX DE SÉRIGRAPHIE RÉALISÉS PAR COMMUNE





9

Partenariats



1. Le Contrat de Ruralité

En 2017, la CCSA a contractualisé avec l'Etat un plan d'actions pour la ruralité, se traduisant par des projets d'aménagement au sein des communes et répondant aux besoins des habitants.



Chaque année, une programmation de projets est discutée entre les collectivités territoriales et les services de l'Etat, permettant d'ajuster les subventions DSIL fléchées au Contrat de Ruralité.

En 2019, et pour répondre au besoin de cohérence du Pacte pour la Réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache, les projets inscrits ont été consacrés à l'éducatif, notamment sur les projets de regroupement scolaire sur Glageon et Fourmies. Les autres actions, quant à elles, ont été intégrées et réorientées vers le Pacte et le CTES.

2. Le Contrat de Transition Ecologique et Solidaire

Le CTES a pour objectif d'accompagner la réalisation de projets concrets contribuant à la mutation écologique et économique des territoires. Signé le 07 novembre 2018 à Fourmies, en présence de M. Sébastien LECORNU, Ministre auprès de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé des collectivités territoriales et de Madame Emmanuelle WARGON, secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat, Ministre de la transition écologique et solidaire, il se décline en fiches actions et fiches projets.

L'enjeu du CTES est de permettre au territoire de s'engager, mais aussi d'accélérer sa transformation en amplifiant les initiatives locales en matière



de développement durable et en soutenant les stratégies écologiques des collectivités.

Il a également pour vocation à d'accompagner la mise en œuvre des actions qui relèvent de la transition écologique du Pacte de la Sambre Avesnois et Thiérache. Son extension au territoire de

l'Arrondissement de Vervins fut acté fin 2019, permettant l'intégration de nouvelles fiches actions, et incitant de nouveau les deux territoires à mutualiser leurs efforts.

3. Le Contrat d'Objectifs Territorial pour l'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle



Depuis le 24 Octobre 2017, l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe est inscrit dans une démarche volontariste de transition énergétique et écologique mais également de Troisième Révolution Industrielle aux côtés de l'ADEME et de la Région Hauts-de-France. Durant quatre années de mise en oeuvre d'actions concrètes, le Syndicat Mixte du SCOT Sambre-Avesnois, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois, les EPCI et communes signataires, les partenaires publics et privés devront mutualiser leurs compétences pour transformer l'essai dans une logique d'accélération des politiques territoriales, formalisée par le Contrat d'objectifs territorial pour l'amplification de la Troisième Révolution Industrielle (COTTRI).

La stratégie REV3, coconstruite avec tous les acteurs du territoire, a permis de définir des objectifs opérationnels ambitieux autour de neuf domaines de coopération : performance énergétique du bâti, mobilité durable, adaptation au changement climatique, développement des énergies renouvelables & de récupération, urbanisme durable, économie circulaire, qualité de l'air, innovation. C'est dans ce cadre qu'a été élaboré le COTTRI, permettant d'accéder à un dispositif d'accompagnement financier de l'ADEME autour d'actions concrètes.

Le portage politique du COTTRI Sambre-Avesnois est assuré par le Syndicat Mixte du SCOT Sambre- Avesnois, qui compte 151 communes, 4 EPCI, pour 252 000 habitants. Celui-ci se fait en cohérence/parallèle avec le portage du Plan Climat Territorial (dont l'évolution en Plan Climat Air Energie Territorial est en cours d'élaboration) à l'échelle d'un bassin de vie « arrondissement ».

Les 4 EPCI de l'arrondissement (CAMVS, 3CA, CCPM, CCSA), les **villes de Maubeuge et de Fourmies**, ainsi que le **Parc naturel régional de l'Avesnois**, constituent la gouvernance territoriale du COTTRI Sambre- Avesnois. Elles sont devenues les collectivités partenaires du COTTRI en ayant signé le protocole d'accord cadre du COTTRI le 24 Octobre 2017 à Arras. Ces dernières se sont donc engagées à contribuer à l'atteinte des objectifs du COTTRI dans le respect de leurs compétences respectives. Le COTTRI Sambre-Avesnois a démarré officiellement **au 1^{er} Novembre 2018**. Le budget a été validé par le CS du SCoT en avril 2019. Le programme d'actions est mis en oeuvre sur une durée de 4 ans, jusqu'à **Octobre 2022**. Le lancement officiel du COTTRI a eu lieu le 29 mai 2019 à Maroilles, et la CCSA contribue à la réussite de ce dispositif.

4. Le Pacte pour la Réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache

Lors de la visite de Monsieur le Président de la République Française, Emmanuel Macron, le 7 novembre 2018, le Pacte pour la Réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache a été signé par les principaux élus des deux territoires du Nord et de l'Aisne.

Outre la création d'un pôle d'ingénierie territoriale co-animé et cofinancé par l'Etat et les collectivités et composé d'un binôme Etat/collectivités, ce pacte tend à être un accélérateur de projets et un concentrateur de crédits de droit commun à l'échelle des deux arrondissements (Avesnes et Vervins).



L'objectif est de faciliter le développement économique, social et environnemental du territoire avec le soutien des partenaires financiers comme la Caisse des Dépôts, les Départements ou encore la Région.

Trois orientations principales sont inscrites dans le pacte pour une durée de trois ans :

- ✓ **Combattre les fractures territoriales (*un territoire en mouvement*)**
- ✓ **Soutenir le développement du territoire (*un territoire d'accomplissement*)**
- ✓ **Valoriser ses richesses (*un territoire de transmission*)**

En 2019, de nombreuses réunions thématiques et des COTECH ont eu lieu afin de coconstruire et de finaliser les programmes d'action à mettre en place. Ce travail collectif a également permis de mettre autour de la table les financeurs publics et privés pour inventorier les disponibilités financières.

Des temps forts ont également rythmé l'année avec l'organisation de deux séminaires à La Capelle puis à Maubeuge, réunissant les élus locaux et des représentants de l'Etat, tels que des Ministres.

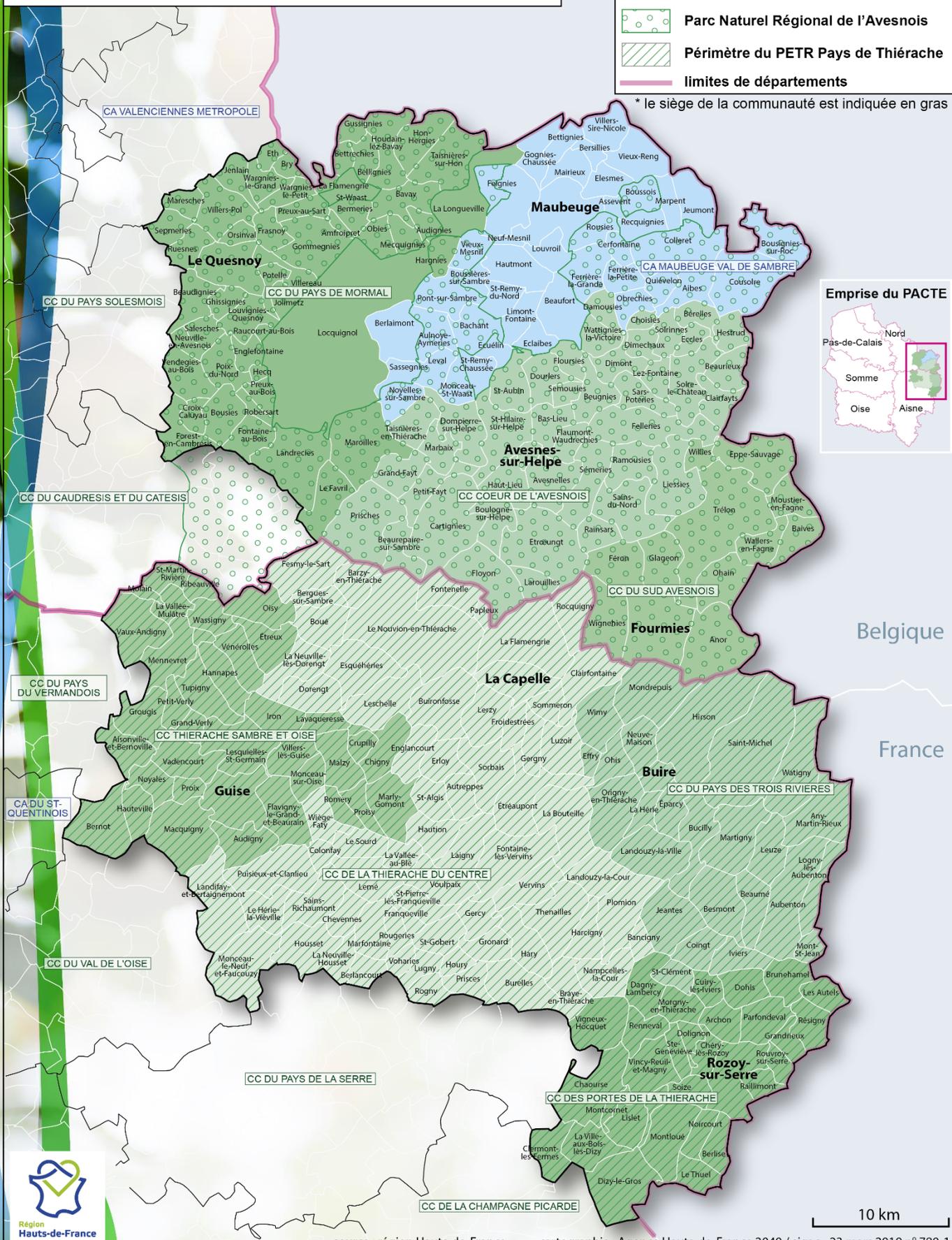
Le Pacte repose sur un socle d'orientations principales déclinées en actions, invitées à croître dans une mise en cohérence des différents projets. Il donne lieu à deux déclinaisons spécifiques que sont :

- ✓ **Le Contrat de Transition Ecologique et Solidaire (CTES) pour la Sambre Avesnois**, qui traduit au niveau des territoires, l'ambition écologique de la France fixée au niveau national et international.
- ✓ **Le Contrat Territorial pour l'amplification de la troisième Révolution Industrielle (COTTRI)** dont le protocole de partenariat a été autorisé en conseil communautaire du 23 octobre 2017.

Organisation du territoire de la Sambre Avesnois Thiérache

-  Périimètre du PACTE
-  Communauté d'Agglomération*
-  Communauté de Commune*
-  Parc Naturel Régional de l'Avesnois
-  Périimètre du PETR Pays de Thiérache
-  limites de départements

* le siège de la communauté est indiquée en gras



source : région Hauts-de-France cartographie : Agence Hauts-de-France 2040 / sigac - 23 mars 2019 n° 789-1



